

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[séance plénière du 21/11/2018]

séance plénière du 21/11/2018

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 21 septembre 2018 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 99 du 18 décembre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Moïra Guilmart, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M^{me} Soline Nivet, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb.

EXCUSÉS

M^{me} Mireille Grubert, M. Thierry Hodent, M^{me} Véronique Levieux, M. Thierry Paquot.

séance plénière du 21/11/2018

ORDRE DU JOUR

BILAN DES SURÉLEVATIONS DEMANDÉES EN 2017

SIGNALEMENT

21-21B, rue de Bruxelles (09^e arr.).....4

PERMIS

110-110B, rue de Vaugirard et 93, rue du Cherche-Midi (06^e arr.)8

164-168, rue de Rivoli et 2, place du Palais-Royal (01^{er} arr.)13

14-24, rue du Colonel Driant, 31-41, rue Croix des Petits-Champs et 2, rue Radziwill, 1-3, rue La Vrillière et 22-50, rue de Valois (01^{er} arr.) ..19

2-14, rue Ambroise-Paré (10^e arr.)24

26-28, rue Pierre Nicole (05^e arr.)30

10-20, rue Robert de Flers, 2-10, rue du Théâtre, 1-9, rue Gaston de Caillavet et 55-63, quai de Grenelle (15^e arr.)32

63, avenue de Saint-Ouen (17^e arr.)36

29, rue de Buci (06^e arr.)38

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

29, avenue Kléber (16^e arr.)41

SUIVI DE VŒU

80, rue Villiers-de-l'Isle-Adam (20^e arr.)43

[21-21B, rue de Bruxelles (09^e arr.)]

Démolition de l'escalier de l'ancien hôtel particulier d'Émile Zola

PROTECTION

Aucune mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

Le 21 bis, rue de Bruxelles fut la dernière résidence parisienne d'Émile Zola. Il y entre en 1889 et y décèdera, accidentellement, le 29 septembre 1902, asphyxié par des émanations d'oxyde de carbone provenant de la cheminée de la chambre à coucher. Alexandre Laborde, fils de l'architecte Alexandre-Louis Laborde, époux de l'écrivain, nous a laissé une description précieuse de la disposition des lieux :

« Un grand porche ouvrant sur un étroit jardinet-allée, dans une cour. Sous le porche, à droite, des pièces sculptées, parfois mutilées, dont un sarcophage, rapporté d'Italie ; et à gauche, le rez-de-chaussée.

Rez-de-chaussée : Une pièce d'accueil (loge sans concierge), meublée de chaises et de la fameuse table dite de trente mille francs, acquise par Octave Mirbeau aux enchères de la vente Zola par autorité de justice, pour régler en 1898, Zola étant en exil, l'amende accordée aux experts en écritures Couard, Belhomme et Varinard, diffamés. Plus loin, une double porte vitrée donnant accès au vestibule-vestiaire d'un large escalier à rampe de bois massive, ainsi qu'à la grande salle à manger longeant le jardinet jusqu'à la cuisine et l'office, vers le fond de l'allée. L'escalier, orné de gravures et, à gauche en montant, d'une reproduction grand format du *Printemps*

tées, parfois mutilées, dont un sarcophage, rapporté d'Italie ; et à gauche, le rez-de-chaussée. L'escalier, orné de gravures et, à gauche en montant, d'une reproduction grand format du *Printemps*

de Botticelli, aboutissait, après un palier intermédiaire, à l'entresol, très surélevé et à hautes fenêtres.

Entresol [1^{er} étage] : Cet ensemble, enclavé dans le même bâtiment que les appartements du numéro 21, formait comme un hôtel particulier d'un seul étage. Sur le palier, trois portes à deux battants ouvraient à gauche sur un petit salon où régnaient les deux toiles de Manet ; en face, sur le grand salon et sur le bureau de Zola, très intime avec un large divan à tentures. Vis-à-vis de cette pièce, une galerie étroite, en balcon dans la cage de l'escalier, conduisait à l'antichambre de la chambre à coucher. Celle-ci surmontait la salle à manger et prenait le jour sur la cour intérieure du groupe d'immeubles. Y faisaient suite la salle de bains et des chambres de domestiques. »

Grâce au témoignage de Jules Huret, connu pour ses interviews d'écrivains qui l'ont amené rue de Bruxelles en 1892 accompagné d'un photographe, l'ameublement de l'hôtel, comme le décor de son escalier nous sont préci-

sément connus :

« Le grand escalier de l'hôtel, éclairé par une baie à vitrail, s'élève en revenant sur lui-même, avec au milieu le repos d'un large palier ; contre le mur de l'escalier, à gauche, un bas-relief en bois peint, une demi-douzaine de personnages grandeur nature; une extraordinaire dalmatique où d'énormes reliefs de broderie en vieil argent se détachent sur un fond de perles bleues : on dirait la carapace de quelque chimère d'apocalypse. De chaque côté du vitrail, deux grands saints mitrés, tout noirs, de leur doigt levé font le geste de bénir ; en pleine lumière, se détache une réduction en marbre de la Vénus de Milo ; derrière elle, un beau portrait du Maître, par Manet. Voici encore une fine tapisserie aux tons passés, une verdure jaunie, des cadres remplis d'émaux, de croquis, d'enluminures, sous une autre vieille dalmatique en soie brochée de couleur étrange, une antique madone en bois noirci s'abrite dans une niche de soieries jaunes et bleues. Le regard, sollicité de toutes parts, ne trouve pas un coin où



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis la rue de Bruxelles.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Émile Zola dans son cabinet de travail, rue de Bruxelles (© Roger-Viollet).



Vue de la salle à manger en 1892 (publiée dans la *Revue illustrée*, mai 1892, n° 155).



Vue du grand escalier en 1892 (publiée dans la *Revue illustrée*, mai 1892, n° 155).

se fixer ».

Après la mort de l'écrivain, Alexandrine Zola part s'installer au 62, rue de Rome (08^e arr.) La plus grande partie de l'ameublement et des objets d'art présents rue de Bruxelles a probablement été dispersée lors de la vente de succession d'Émile Zola, qui eut lieu à l'hôtel Drouot du 9 au 13 mars 1913. Longtemps propriété de l'A.G.E.S.S.A, l'hôtel particulier a conservé jusqu'à une date très récente, les volées de l'escalier en bois qui donnaient accès aux pièces principales de l'habitation et constituaient l'escalier principal de cet appartement-hôtel. Elles ont été démolies il y a peu, sans aucune autorisation, par la société foncière qui a acquis l'immeuble en juillet 2018. Les motifs à l'antique qui décoraient les murs du passage d'entrée dans l'immeuble, vraisemblablement contemporains de Zola, ont été dans le même temps recouverts.

DISCUSSION

Un membre exprime son profond regret face à la démolition de cet escalier et s'interroge sur la possibilité d'un recours contre cet acte de vandalisme. Le directeur de l'urbanisme répond que, l'escalier ne bénéficiant d'aucune protection, il n'existe aucun levier juridique pour dénoncer cette démolition qui, sur le plan réglementaire, ne nécessite aucune demande d'autorisation préalable. Quelqu'un s'étonne que cet immeuble habité par Zola n'ait pas été protégé en tant que lieu de mémoire et souhaite que l'on demande à l'actuel propriétaire de faire dégager les décors à l'antique ornant le passage d'entrée qui ont été recouverts de peinture. La Commission demande à être informée des suites de cette affaire et souhaite savoir ce que sont devenus les éléments d'escalier démontés ainsi que le poteau d'angle qui marquait l'entrée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance des démolitions exécutées, l'été dernier, dans l'ancien hôtel particulier d'Émile Zola à la demande des propriétaires actuels.

La Commission s'insurge contre la destruction de l'escalier en bois qui desservait les salons et le cabinet de travail de l'écrivain situés au premier étage et la suppression des motifs à l'antique qui ornaient les murs du passage d'entrée. La Commission demande à être tenue au courant des mesures prises par la direction de l'urbanisme en réponse à ces actes de vandalisme.

BIBLIOGRAPHIE

- *Les Cahiers naturalistes : bulletin officiel de la Société littéraire des amis d'Émile Zola*, Paris, Éd. Grasset-Fasquelle, 1969, n° 38, p. 164.
- Jules Huret, « Une heure chez Émile Zola », *Revue illustrée*, mai 1892, n° 155, p. 348-357.
- Alain Pagès, *Guide Émile Zola*, Paris, Ellipses, 2002.



Vue du grand escalier en 2008.



Détail du poteau du grand escalier.



Vue du passage d'entrée en 2008.



Détails des décors du passage d'entrée en 2008.



110-110B, rue de Vaugirard et 93, rue du Cherche-Midi (06^e arr.)

Restructuration de l'ancien monastère de la Visitation

Pétitionnaire : M. Matha Jacques

SCI du 110, rue de Vaugirard

PC 075 106 18 V0018

Dossier déposé le : 29/06/2018

Fin du délai d'instruction : incomplet au 14/08/2018

« Restructuration du site du Monastère de la Visitation avec construction d'un bâtiment d'habitation (41 logements) et d'équipement de petite enfance de 7 étages sur 2 niveaux de sous-sol, d'une résidence pour personnes handicapées de 6 étages et commerce à rez-de-chaussée sur 1 niveau de sous-sol avec toitures végétalisées sur rue, de 2 bâtiments d'habitation (6 logements dont 3 logements sociaux) de 2 et 3 étages et sous-sol sur jardin après démolition de bâtiments de R+0 à R+3 sur 1 niveau

de sous-sol d'habitation, d'annexes du Monastère et d'oratoires, démolition ponctuelle de plancher, redistribution des locaux, changement de destination d'annexes de la Chapelle en habitation à rez-de-chaussée et 1er étage sur cour, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, création et modification ponctuelle de baies extérieures sur rue et cour des bâtiments conservés d'habitation et de la Chapelle, réfection de la couverture du Pavillon de Chasse et du Pensionnat avec création de lucarnes, aménagement paysager du jardin et d'une venelle depuis la rue de Vaugirard.

SHON à démolir : 2400 m² ; SHON créée : 5823 m²»

PROTECTION

Aucune mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager

PRÉSENTATION

Les deux premiers monastères de la Visitation établis à Paris au XVII^e siècle subsistent, bien que déplacés depuis la Révolution. Le premier, fondé par sainte Jeanne de Chantal, rue Saint-Antoine, est aujourd'hui établi avenue Denfert-Rochereau, tandis que le deuxième, fondé en 1626 rue Saint-Jacques, se trouve au 110, rue de Vaugirard. Ce dernier occupe une grande parcelle située dans un îlot traversant délimité au sud par la rue de Vaugirard et au nord par la rue du Cherche-Midi. La communauté achète le 21 décembre 1820 l'ancien hôtel particulier de Clermont-Tonnerre, daté du XVIII^e siècle, et dont l'entrée principale se trouve alors à l'emplacement du 93, rue du Cherche-Midi. Le bien acquis se compose d'un corps de logis principal flanqué de pavillons aux angles, l'un des

deux abritant un escalier d'honneur, et de communs en fond de parcelle qui forment comme deux ailes en retour délimitant une cour, mais non reliées au bâtiment principal.

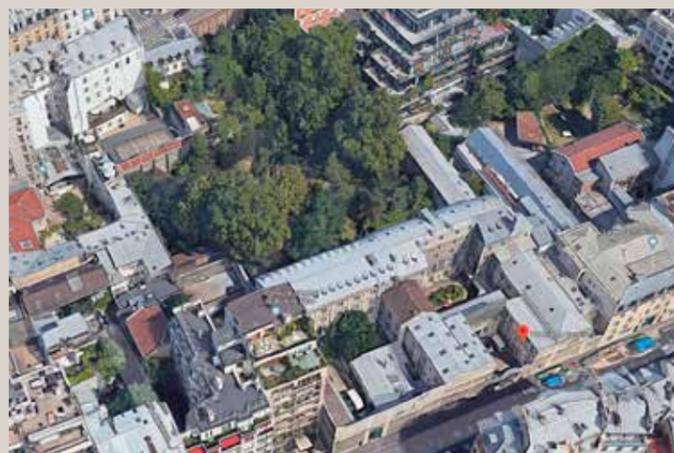
La chapelle, établie dans l'un de ces communs, est bénie le 28 septembre 1822. Entre ce moment et la fin du XIX^e siècle, les sœurs entreprennent de nombreux travaux afin d'adapter le site à leurs besoins. À une date indéterminée, elles acquièrent la parcelle adjacente à l'ouest. Sur ce terrain, elles font construire, dans le prolongement et en symétrique du corps de logis principal de l'hôtel qu'elles ont surélevé auparavant, un grand bâtiment destiné à accueillir un pensionnat de jeunes filles.

Puis sont ensuite édifiés dans le jardin une infirmerie, une vacherie englobant une chapelle à peine plus ancienne et séparée de la rue du Cherche-Midi par un haut mur parevue en brique, un poulailler, en limite est de la parcelle et deux petits oratoires contre la clôture ouest.

Dans la seconde cour, accessible comme la première



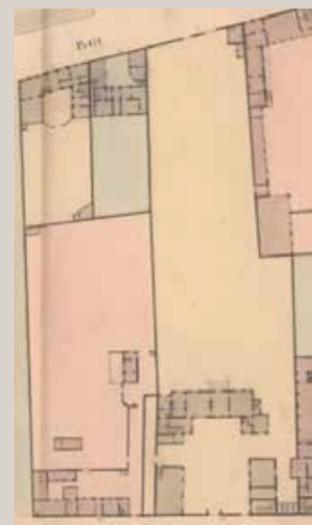
Extrait du P.L.U.



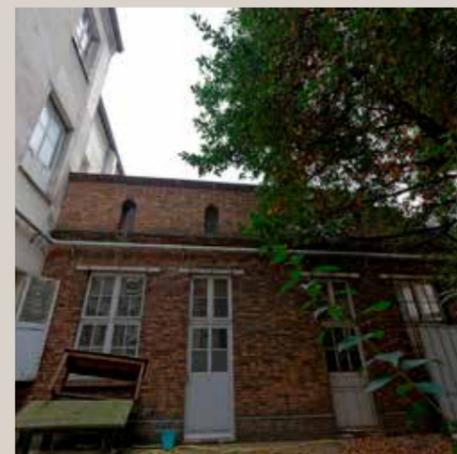
Vue aérienne de la parcelle.



De gauche à droite : vue de l'entrée, côté rue de Vaugirard. Vue de la façade de l'hôtel particulier du XVIII^e siècle. Vue des bâtiments séparant les deux cours.



De gauche à droite:
- Extrait du Plan Jaillot (1775).
- Extrait du Cadastre de Paris par îlot (1810-1836).
- Extrait du plan parcellaire (fin du XIX^e siècle).



De gauche à droite : vue de la façade nord de la buanderie. Vue de l'extension du pensionnat. Vue de la cour secondaire depuis la porte.

depuis la rue de Vaugirard, sur la parcelle achetée par les sœurs, sont bientôt bâtis, en équerre par rapport au bâtiment principal, une blanchisserie et une extension du pensionnat le long de la clôture ouest. Ces derniers bâtiments, comme la vacherie accolée au mur pare-vue et le poulailler sont construits simultanément en brique, probablement à la fin du XIX^e siècle, comme le laissent penser la modénature employée en façade et la forme en pas de moineau des petites baies en attique.

Au début du XX^e siècle, les sœurs veulent se doter d'un cloître. Elles font alors élever une demi-galerie fermée, coupant en deux la cour d'honneur longitudinalement et regardant la façade du bâtiment principal. En arrière de cette galerie est aménagée une liaison sur deux niveaux entre l'aile gauche et l'aile droite.

Aujourd'hui, l'ensemble des bâtiments décrits plus-haut subsiste. La plupart ont été modifiés ou réaménagés au fil du temps. Par exemple, en 1992, l'architecte de la communauté détruit l'intégralité des planchers de la va-

cherie, ainsi que son escalier afin de créer des logements dans le volume du bâtiment. Un mur en parpaing est élevé dans le jardin pour offrir aux nouveaux habitants un semblant de jardin privatif. Ce mur rompt la continuité visuelle qui existait d'un bout à l'autre du jardin.

Malgré des aménagements malheureux comme ce dernier, le site dans sa configuration actuelle, témoigne encore de l'occupation monastique et de la vocation contemplative des sœurs de la Visitation Sainte-Marie, qui ont habité ces lieux plus d'un siècle et demi.

Le projet prétend restituer « les bâtiments historiques du monastère dans leur configuration avant le siège de Paris de 1870 ». Ce parti pris implique la démolition de la majeure partie des bâtiments construits par les sœurs et permet la construction de quatre immeubles de logements. Trois pousseront dans le jardin : l'un en R+2, à la place de l'infirmierie, l'un en R+3, en limite ouest de la parcelle et le dernier en R+7, le long de la rue du Cherche-Midi, occasionnant la disparition de cet espace singulier

en fond de parcelle qu'est la vacherie englobant une petite chapelle néogothique. Dans la cour secondaire sera bâti un immeuble en U sur 7 niveaux, nécessitant la démolition totale des constructions bordant cet espace, y compris celle de deux bâtiments séparant les deux cours et dont la datation n'est pas établie avec certitude. Une venelle sera aménagée le long de la limite est de la parcelle, suite à la démolition de constructions adjacentes à la chapelle, élevées au XIX^e siècle et abritant aujourd'hui les sacristies intérieure et extérieure. Enfin, notons que plusieurs caves disparaîtront. L'une d'elle, située sous les bâtiments en retour du corps de logis principal de l'hôtel particulier, date sans doute du XVIII^e siècle.

Le projet prévoit aussi des modifications importantes dans les bâtiments conservés. Quatorze lucarnes aux dimensions imposantes seront créées dans le comble en carène de la partie gauche du bâtiment principal, côté jardin. Sur cette même façade, les allèges de quatre baies du rez-de-chaussée seront supprimées pour créer

des portes-fenêtres. Le terrain devant cette façade sera terrassé afin de créer une continuité avec la partie du jardin située en contre-bas devant l'aile XVIII^e. Enfin des baies seront ouvertes dans la façade est de la chapelle, qui donneront sur la nouvelle venelle.

DISCUSSION

Un membre s'inquiète de l'impact du projet sur le paysage des rues de Vaugirard et du Cherche-Midi à la hauteur de l'ancien couvent de la Visitation et proteste contre une opération qui vise à densifier l'occupation de la parcelle. Un autre souligne lui aussi l'augmentation de la surface construite, sous couvert de restituer des bâtiments historiques. Plusieurs regrettent, étant donnée la qualité du lieu, qu'aucune étude historique préalable n'ait été réalisée permettant de dater précisément les bâtiments. Il estime que l'analyse historique a été insuffisamment poussée et qu'en conséquence certains choix du maître d'œuvre sont probablement à revoir. Pour clore le débat,



Vue de la façade sur jardin du bâtiment principal (à gauche, la façade de l'hôtel particulier, à droite, la façade de l'extension XIX^e).



Vue de l'infirmierie.



Vue ancienne du fond de la parcelle.



Carte postale montrant des vues anciennes du monastère.



De gauche à droite : vue d'un oratoire dans le jardin. Vue du poulailler. Vue de l'emplacement de l'ancienne vacherie.



Élévation des façades, côté rue de Vaugirard, état projeté (© Agence Duthilleul).

le Président suggère de rencontrer le maître d'œuvre afin d'éclaircir ces différents points et lever les doutes.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration du site de l'ancien monastère de la Visitation.

La Commission regrette que le maître d'œuvre n'ait pas pris connaissance des archives historiques qui semblent montrer que le plan de datation sur lequel il s'est appuyé pour justifier la démolition de certains bâtiments donnant sur la rue de Vaugirard est erroné. Elle demande à le rencontrer afin que le projet puisse tenir compte de ces nouveaux éléments.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1850W 16 ; 1941W 20 ; VO¹² 598.
- Archives du diocèse de Paris : 4R17.
- Pontal Édouard, *Les congrégations religieuses en France : leurs œuvres et leurs services*, Paris, Poussielgue frères, 1880, p. 418.
- Société des études historiques, *Revue des études historiques*, Paris, A. Picard, 1920, p. 33.
- Collectif, *Dictionnaire des églises de Paris*, éditions Herbas, Paris, 1999.

[164-168, rue de Rivoli et 2, place du Palais-Royal (01^{er} arr.)]

Création d'un centre culturel et d'art contemporain

Pétitionnaire : M. Boulte Dimitri

PC 075 101 18 V0023

Dossier déposé le : 20/07/2018

Fin du délai d'instruction : 20/12/2018

« Restructuration de locaux à usage de commerce et bureau, du 2^{ème} sous-sol au 1^{er} étage sur rues et cours, avec modifications des liaisons verticales, démolitions partielles de plancher, poteaux et murs porteurs pour reconstruction, reprises structurelles dans les parcs de stationnement aux 3^{ème} et 4^{ème} sous-sols, démolition de la totalité des verrières et terrasses des 4 cours, pour reconstruction, modification des façades à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, des équipements techniques en terrasses au R+7 avec passage des conduits dans les cours

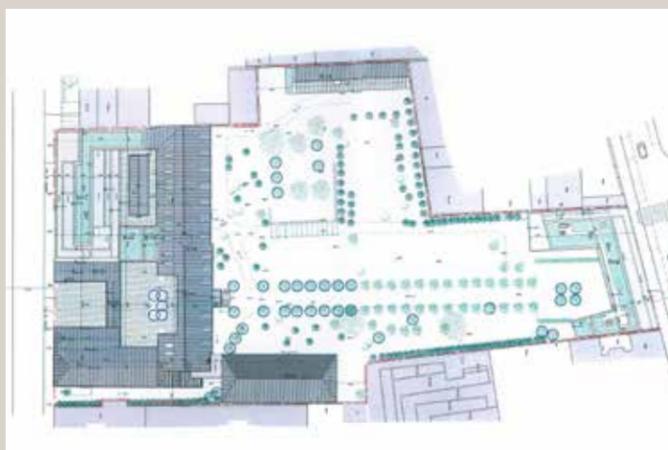
intérieures »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Architecture ordonnée. Immeubles édifiés selon les plans établis par les architectes Percier et Fontaine en 1802. Partie prolongée de la rue de Rivoli envisagée à partir de 1846 sur un rapport établi par Manguin, Viel et Desjardins. Déclarée d'utilité publique en décembre 1852, elle est mise en œuvre par une société immobilière, dont les frères Pereire sont les principaux actionnaires, et constitue l'une des premières opérations d'envergure du baron Haussmann. Elle est aussi unique en son genre par l'imposition de façades conçues initialement sous le Premier Empire, par l'imposition de ravalement tous les dix ans (embryon



Plan du rez-de-chaussée, état existant présentant les démolitions envisagées (© Agence Duthilleul).



Plan-masse du projet (© Agence Duthilleul).



Vue d'insertion du projet depuis la rue de Vaugirard (© Agence Duthilleul).



Extrait du P.L.U.



Vue de la rue de Rivoli et de l'hôtel du Louvre, lithographie d'Aubrun, vers 1860 (musée Carnavalet).



Rue Saint-Honoré le 14 juillet 1888, le magasin du Louvre et la porte Marengo, photographie de H. Blancard.

de la loi sur le ravalement) et par l'obligation d'achever le chantier pour l'Exposition Universelle de 1855 qui imposera un rythme et une organisation des travaux exceptionnelle aux constructeurs. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 mai 2015 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 mai 2015, à la Tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration du rez-de-chaussée du Louvre des antiquaires.

La commission rappelle l'importance que représente l'îlot construit par les frères Pereire dans l'histoire de l'urbanisme parisien, qui reprend l'ordonnement de Percier et Fontaine initié dans la première séquence de la rue de Rivoli et fait de cet ensemble, un des archétypes de l'urbanisme d'alignement d'Hausmann, dont le modèle sera largement diffusé.

Prenant connaissance du projet de refonte totale du rez-de-chaussée protégé au titre du PLU, la commission exprime son désaccord total avec le traitement prévu du

registre bas des façades. Elle précise que les démolitions subies par l'îlot en 1978 ne doivent pas être le prétexte à l'adoption d'une architecture négligente du passé pour ce jalon de l'architecture urbaine du XIX^e siècle.

En conséquence, elle s'oppose vigoureusement au traitement des devantures sous les arcades (côté place du Palais Royal et rue de Rivoli) et demande que leur dessin soit conforme à l'ordonnement initial décrit dans le recueil de Léo Taxil. Elle s'oppose également à la pose d'un faux-plafond qui viendrait masquer les caissons rythmant le passage sous arcades.

Elle estime que le traitement réservé au socle commercial de l'immeuble, côté rues Saint-Honoré et Marengo (unification du linéaire des vitrines cassant le rythme des ouvertures et habillage des poteaux enserrés dans des coques de résine blanche) dissocie le rez-de-chaussée et son entresol du reste de l'immeuble au détriment de toute logique architecturale et urbaine. Elle demande, pour cette même raison, l'abandon du principe d'un ban-

deau de résine doublant en saillie la sous face du balcon filant et estime nécessaire que la devanture des commerces reprenne l'alignement et le rythme des devantures initiales.

Elle demande, enfin, que les aménagements anciens de l'actuelle cour d'entrée du Louvre des antiquaires - la seule ayant conservé ses dispositions d'origine - soient intégralement préservés. »

- Séance du 24 septembre 2015 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement en hôtel de l'immeuble du Fouquet's prévoyant une modification de la façade d'angle.

La commission ne fait aucune observation sur les modifications fonctionnelles apportées au bâtiment dans le cadre du projet.

En revanche, elle estime que le traitement prévu à l'angle de l'immeuble constituerait un précédent dangereux pour

un édifice en partie protégé et situé sur une des avenues les plus prestigieuses de la capitale. Aussi, elle s'oppose à l'ajout d'un vitrage bombé courant sur trois étages en avant du pan coupé d'angle et au remplacement du brisis de toiture par une baie vitrée, et demande, sur ces deux points, un traitement plus respectueux de l'existant. »

PRÉSENTATION

Acquéreurs, à la veille de l'Exposition universelle de 1855, des terrains construits bordés par la place du Palais-Royal et les rues de Rivoli, Saint-Honoré et Marengo, les frères Pereire font élever sur la totalité de l'emprise, par leur architecte, Alfred Armand, un établissement hôtelier, le Grand hôtel du Louvre qui est alors le plus moderne de la capitale. Le socle du bâtiment est loué en boutiques et accueille, en particulier, un magasin de mode créé par Alfred Chauchard et Auguste Hériot. Les commerces ayant eu progressivement raison de l'hôtel, les Grands magasins du Louvre occupent peu à peu l'ensemble du bâtiment qui est racheté par les deux associés en 1875.



Vue de la boutique à l'angle de la place et de la rue Saint-Honoré vers 1860 (musée Carnavalet).



La porte Marengo vue de nuit, vers 1880 (musée Carnavalet).



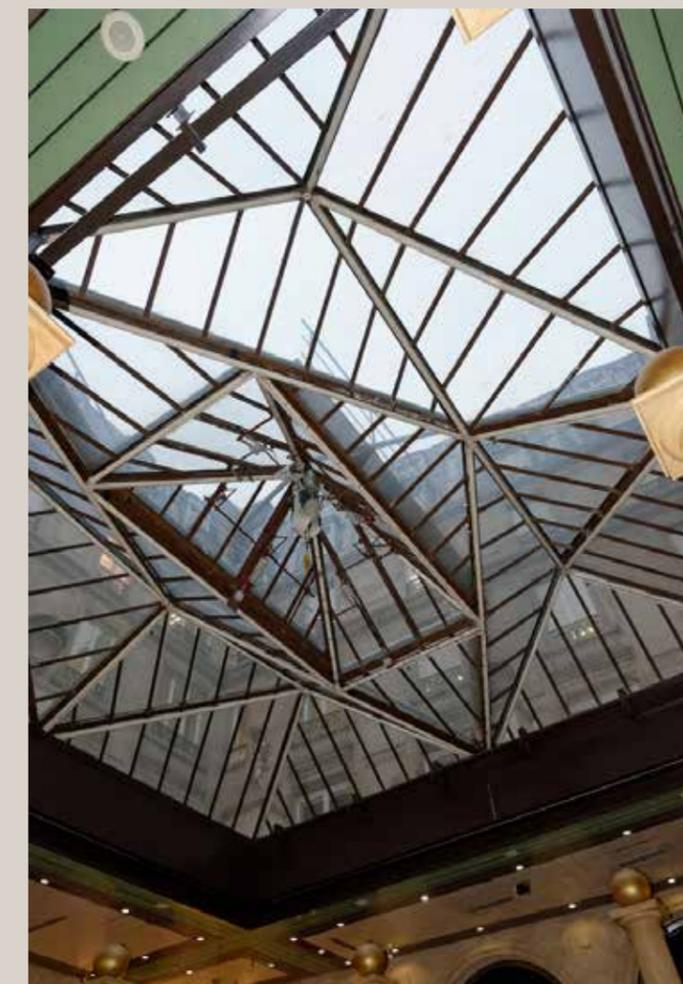
Jean Lefort, *Au Louvre* (détail), début du XX^e siècle (musée Carnavalet).



Vue actuelle des escaliers centraux.



Vue actuelle de la cour Rivoli, dont la verrière sera modifiée.



Vue, au travers de la verrière, des façades anciennes qui donnent sur la cour côté Palais Royal et qui seront conservées.

Bénéficiant d'un linéaire de vitrines donnant sur l'extérieur très important, le grand magasin connaît un succès considérable jusqu'aux années 1950, période du début du déclin de l'enseigne. Si les dispositions propres à l'hôtel ont progressivement disparu - les cours intérieures, en particulier, ont été couvertes - le lieu a conservé longtemps son caractère d'origine.

En 1974, le nouveau propriétaire de l'immeuble, constatant le mauvais état général de l'immeuble et son inadéquation à des usages modernes de commerce et de bureaux, sollicite l'architecte Wladimir Lentzy pour le restructurer entièrement. L'opération, conduite entre 1975 et 1978, entraîne la démolition de la totalité du bâtiment à l'exception de ses façades extérieures et de celles de la cour côté place du Palais-Royal (seule cour de l'ancien hôtel, d'importance secondaire, conservée comme témoignage de l'état d'origine). L'ensemble est désormais organisé autour de quatre cours, couvertes au-dessus du premier étage, sur lesquelles s'éclairent les cinq niveaux

de bureaux du centre d'affaire « Le Louvre ». Le rez-de-chaussée, l'entresol et le premier sous-sol sont divisés en plus de 240 boutiques et plusieurs services formant le « Louvre des antiquaires ». Deux niveaux de parking sont créés au-delà des deux niveaux de cave existant déjà.

Le socle commercial des quatre façades est en même temps reconstruit, selon un nouveau dessin évoquant de manière stylisée et minérale la trame de la devanture initiale. Le pied de l'immeuble fait désormais alterner, de manière parfaitement régulière, de hautes vitrines en tableau divisées en deux registres et de maigres trumeaux habillés de pierre (en remplacement des poteaux de fonte initiaux). Sur la place et la rue de Rivoli, les arcades d'origine ont été conservées.

Un précédent projet, examiné par la Commission en 2015, visait principalement à transformer le socle commercial de l'immeuble (en passant de plus de 240 à 5 ou 7 lots) et à remanier les six accès aux bureaux. Considérant que les pieds de façade n'avaient plus d'authenticité, l'architecte

revendiquait le droit à une intervention visible. Elle consistait à mettre en place un bandeau de verre clair continu sur toute la périphérie du socle, passant devant les poteaux pour les boutiques et se courbant pour pénétrer à l'intérieur des halls. Les maçonneries étaient entièrement recouvertes d'une coque en résine blanche, soulignant la double hauteur des piliers et des vitrines. Une sorte de corniche, également en résine blanche, aurait marqué le haut des devantures, au ras des consoles du balcon du premier étage. À l'angle des rues de Marengo et Saint-Honoré, elle s'avancit pour former en auvent au droit du pan coupé. Pour les devantures sous arcades, la coque blanche recouvrait le plafond du portique. Considérablement amendé à la suite d'un vœu de la Commission (21/05/2015), ce projet est resté sans suite.

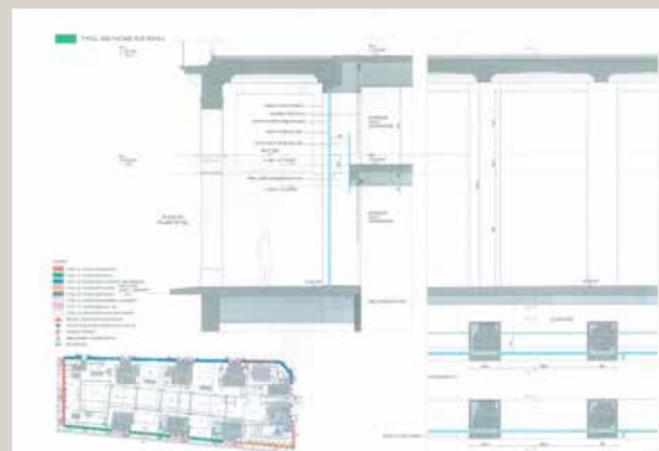
Le nouveau projet, porté par la Fondation Cartier, prévoit la restructuration et la modernisation du socle de l'immeuble îlot, entre le niveau du premier sous-sol et le R+1

(entresol) afin de permettre l'organisation d'événements culturels, la tenue d'expositions d'art et la promotion des métiers d'art. Le lieu accueillera également une librairie, un auditorium et un restaurant. Les niveaux de bureaux du R+2 au R+6 sont hors projet.

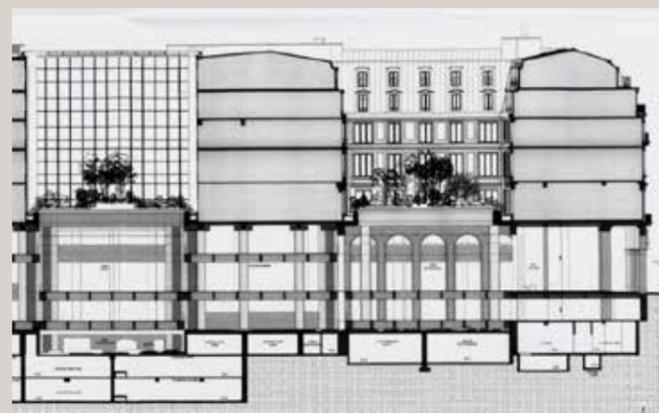
Les travaux comprennent la transformation complète des vitrines du rez-de-chaussée / entresol afin de recréer une communication visuelle entre l'immeuble et l'espace public et « redonner une identité architecturale contemporaine unique et qualitative au socle tout en magnifiant la valeur patrimoniale du bâtiment ». Le réaménagement des halls d'entrée des bureaux est également prévu et leurs accès redéfinis en continuité avec le réaménagement des vitrines. Un auvent transparent sera installé en façade à l'angle Marengo / Saint-Honoré et le long de cette même rue évoquant l'ancienne marquise disparue. Le rez-de-chaussée et le R+1 seront profondément modifiés afin de créer une galerie d'exposition de 120m de long et d'installer, au centre du bâtiment, cinq



Plans du rez-de-chaussée (en haut) et du R+1 (en bas), état projeté (© B. architecture / Ateliers Jean Nouvel).



Coupe (détail) de la façade, côté rue de Rivoli (© B. architecture / Ateliers Jean Nouvel).



Coupe longitudinale, état projeté montrant les planchers mobiles entre les cours (© B. architecture / Ateliers Jean Nouvel).



Vue d'insertion sous les arcades (© B. architecture / Ateliers Jean Nouvel).



Vue d'insertion des nouvelles vitrines (© B. architecture / Ateliers Jean Nouvel).

plateformes mobiles juxtaposées d'environ 250 m². L'agrandissement des verrières des 4 cours intérieures fait également partie de l'opération ainsi que le déplacement vers la périphérie du bâtiment des escaliers actuels qui mettent en relation le RDC avec le R-1 et le R+1 et qui seront démolis.

DISCUSSION

Un membre rappelle que l'aménagement intérieur actuel et les façades en rez-de-chaussée n'ont plus rien à voir avec les dispositions d'origine et que le projet actuel ne soulève aucune difficulté de principe. Un autre abonde dans ce sens, même si certains détails lui paraissent encore discutables, et estime que l'installation de la fondation Cartier dans ce lieu, au centre de Paris, représente un atout pour la ville. En revanche, quelqu'un s'interroge sur le profil en casquette de l'auvent transparent posé sur la rue Saint-Honoré et demande que le dessin en soit modifié de façon à évoquer l'ancienne marquise. Plusieurs membres demandent que les architectes soient

contactés afin de faire évoluer ce point.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un centre d'art contemporain à l'emplacement de l'ancien Louvre des antiquaires.

La Commission approuve les grandes lignes de cette réalisation qu'elle estime respectueuse du bâtiment et dont elle juge l'arrivée positive. Elle souhaite cependant que l'insertion d'un auvent vitré sur la rue Saint-Honoré, lointaine évocation de l'ancienne marquise qui lui semble superflue, soit revue.

SOURCES

- RÉA, *Centre d'Affaires, Le Louvre, Le Louvre des Antiquaires, Étude historique et architecturale*, février 2008.

14-24, rue du Colonel Driant, 31-41, rue Croix des Petits-Champs et 2, rue Radziwill, 1-3, rue La Vrillière et 22-50, rue de Valois (01^{er} arr.) Réhabilitation lourde de sept immeubles du XVIII^e siècle

Pétitionnaire : M. Poulain Pierre - BANQUE DE FRANCE
PC 075 101 18 P0021

Dossier déposé le : 09/07/2018

Fin du délai d'instruction : 09/11/2018 (refusé le 30/10/2018)

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de bureau de 5 à 7 étages sur sous-sol partiel avec reconstruction après démolition partielle des planchers, création d'ascenseurs, extension du sous-sol, création d'une galerie technique, modification ponctuelle en toiture, couverture d'une cour par une verrière au 2^{ème} étage, modification partielle des baies de portes et fenêtres à rez-de-chaussée, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et réfection de la couverture sur

rue et voie privée.

SHON supprimée : 505 m² ; SHON créée : 560 m² »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Boiseries de la galerie de l'ancien hôtel de Toulouse dite Galerie Dorée » (inscription par arrêté du 22 février 1926).
- Parcelle signalée au P.L.U. pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 30 mars 1912 : « La disparition de l'immeuble de la rue Radziwill, n° 33 et 35, étant imminente, nous



Vue actuelle depuis la rue Saint-Honoré.



Vue actuelle depuis la place du Palais-Royal et la rue Saint-Honoré.



Extrait du P.L.U.



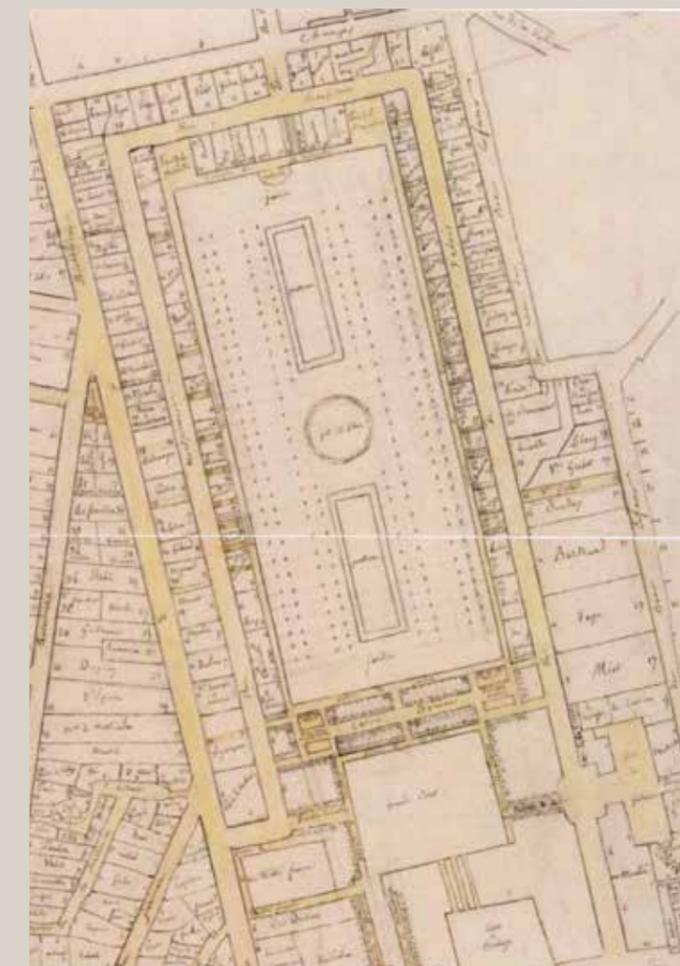
Vue d'insertion depuis la rue Saint-Honoré (© B. architecture / Ateliers Jean Nouvel).



Vue d'insertion depuis la place du Palais-Royal et la rue Saint-Honoré (© B. architecture / Ateliers Jean Nouvel).



Élévation des façades n° 21 à 37, rue Radziwill (© Barthelemy & Grino architectes / Perrot & Richard architectes).



Extrait du plan parcellaire de la rive droite de Paris (début XIX^e s.) (B.H.V.P.).

demandons que l'inspecteur des fouilles de la Ville puisse en suivre la démolition [...]. Nous demandons également que des photographies soient prises de la cage du fameux escalier, et de la façade de la maison, et qu'elles soient annexées au procès-verbal. »

- Séance du 21 septembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de sept immeubles contigus de construction ancienne sur lesquels la Banque de France souhaite intervenir afin de créer un ensemble immobilier unique.

La Commission exprime les plus grandes réserves sur le projet déposé qui semble avoir insuffisamment tenu compte de la qualité historique des immeubles et demande une visite de l'adresse avant de se prononcer. »

PRÉSENTATION

Dans le cadre d'un vaste programme immobilier destiné

au développement de son siège, la banque de France acquiert autour de 1900 les immeubles longeant la rue Radziwill (ancienne rue Neuve des Bons-Enfants). Elle en obtient le déclassement en 1912 avant de la transformer en impasse et de faire démolir les immeubles qui la bordent du côté est (1926). Ceux situés en face, et qui ouvrent de l'autre côté sur le rue de Valois, ont été conservés à la suite d'une forte mobilisation de la Commission du vieux Paris notamment. Une étude approfondie les concernant a montré que :

- Le n° 21 rue Radziwill, est bâti en 1749 pour Nicolas Chabouillé qui le destine à la location d'appartements. Il est modifié à la fin du XVIII^e lors de l'ouverture de la rue de Valois. Au début du XIX^e siècle, pour l'aménagement d'un quatrième étage, son comble est redressé côté rue Radziwill et doté d'un attique côté rue de Valois, desservi par un petit escalier de charpente prolongeant l'escalier ancien dont la rampe de fer à enroulement est remplacée par un barreaudage droit. En 1925, des réaménagements

intérieurs permettent d'installer des bureaux. En façade, la porte cochère est transformée en deux baies : une fenêtre et une porte batarde d'entrée.

- Le n° 23 rue Radziwill, construit en 1746, connaît une évolution comparable : réfection du rez-de-chaussée qui s'ouvre (boutiques) sur la nouvelle rue de Valois en 1784, aménagement d'un hôtel garni au début du XIX^e siècle, travaux pour la banque à partir de 1925. Son escalier, qui se trouvait à droite de la porte cochère, disparaît au XIX^e siècle.

- Le n° 25 connaît une évolution similaire. Son « grand et bel escalier » qui subsiste, partie en pierre partie en charpente, présente une « belle rampe de fer ». L'immeuble est surélevé en 1850 et ses planchers sont renforcés après la Première Guerre mondiale pour recevoir des archives.

- Le n° 27, construit en 1746 pour Mathieu Racle également pour la location, est surélevé à la fin du XVIII^e siècle d'un cinquième étage au lieu du comble. Il connaît une évolution comparable à celle de ses voisins mais il est ac-

quis par la banque dès 1890. Son escalier, prolongé lors de la surélévation, subsiste, son départ à RDC ayant été probablement en partie remanié.

- Le n° 29, construit lui aussi en 1746 pour le même Mathieu Racle évolue de manière similaire. Il conserve son escalier XVIII^e ponctuellement remanié.

La banque de France souhaite à présent revoir l'organisation de ses bureaux qui accueillent aujourd'hui principalement des locaux sociaux. Pour cette évolution, il est envisagé de développer la communication entre les immeubles contigus afin d'améliorer la circulation horizontale. Dans le même but, la circulation verticale serait repensée, l'ensemble des planchers de rez-de-chaussée, ainsi que les murs de caves et les voutes de caves des n° 25 et 31 étant démolis. De larges démolitions affecteraient de même les planchers d'étages, remplacés, à l'exception du n° 37, par des structures neuves de type lamellé-collé pour améliorer leur portance. Le projet annonce également d'importantes démolitions de murs



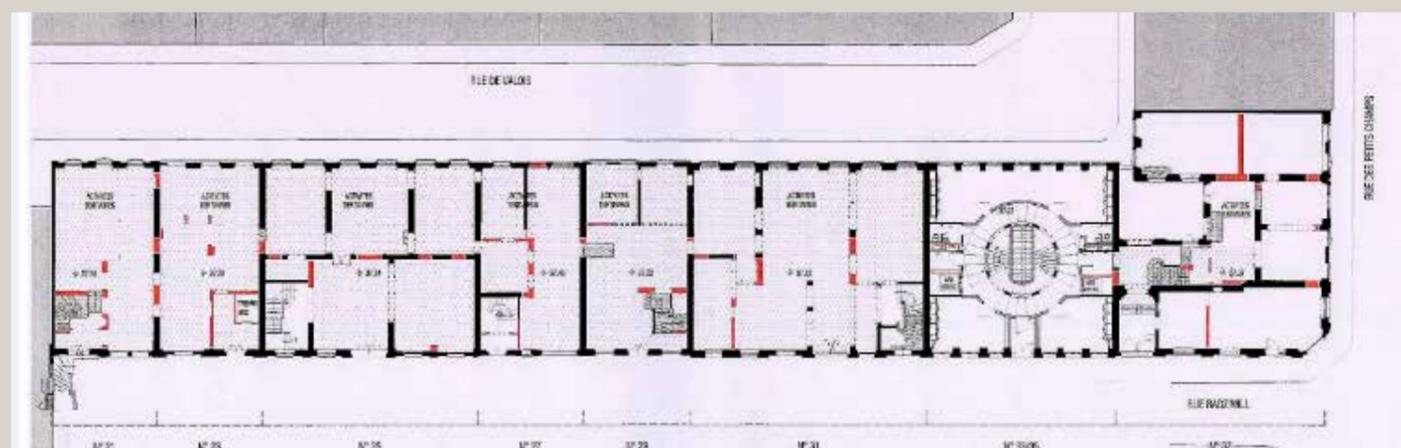
Vue des façades sur la rue Radziwill en 1924 (© Edouard Desprez/DHAAP/Roger-Viollet)



Vue actuelle de l'escalier du n°37, rue Radziwill.



De gauche à droite : vues actuelles de l'escalier du n° 21, de l'escalier du n° 27 et de l'escalier du n° 31, rue Radziwill.



Plan du rez-de-chaussée, état existant présentant les démolitions envisagées (© Barthelemy & Grino architectes / Perrot & Richard architectes).

pour disposer de plateaux plus ouverts.

Un escalier disparaîtrait au n° 21. D'autres seraient modifiés : au n° 27, l'escalier serait démoli au rez-de-chaussée bas et modifié au quatrième étage. Il en irait de même aux n° 29 (rez-de-chaussée haut), 31 et 37 (démolition de la première volée et au-dessus, au deuxième étage). Les escaliers subsistants seraient déposés pour être restaurés en atelier et, d'après le dossier, remontés *in situ*. Les façades feraient l'objet de reprises ponctuelles.

À la suite de la visite du site par la Commission, le 18 octobre dernier, et à sa demande, les architectes de l'opération ont transmis une synthèse des diagnostics et relevés effectués préalablement à l'établissement de leur projet : cartographie de l'état sanitaire des façades ; identification et plans de repérage des planchers et de leurs éléments porteurs du niveau R-2 au niveau R+3 ; diagnostic des escaliers. Il en sera fait un compte-rendu en séance.

DISCUSSION

Plusieurs membres estiment que les engagements pris par le porteur du projet lors de la visite sont encourageants mais restent mobilisés sur la question de la démolition des planchers anciens et la transformation des ouvertures à rez-de-chaussée sur la rue de Valois. Ils souhaitent que pour parer au risque la Commission ait connaissance du contenu des pièces modificatives déposées par les architectes en conformité avec les engagements pris.

RÉSOLUTION

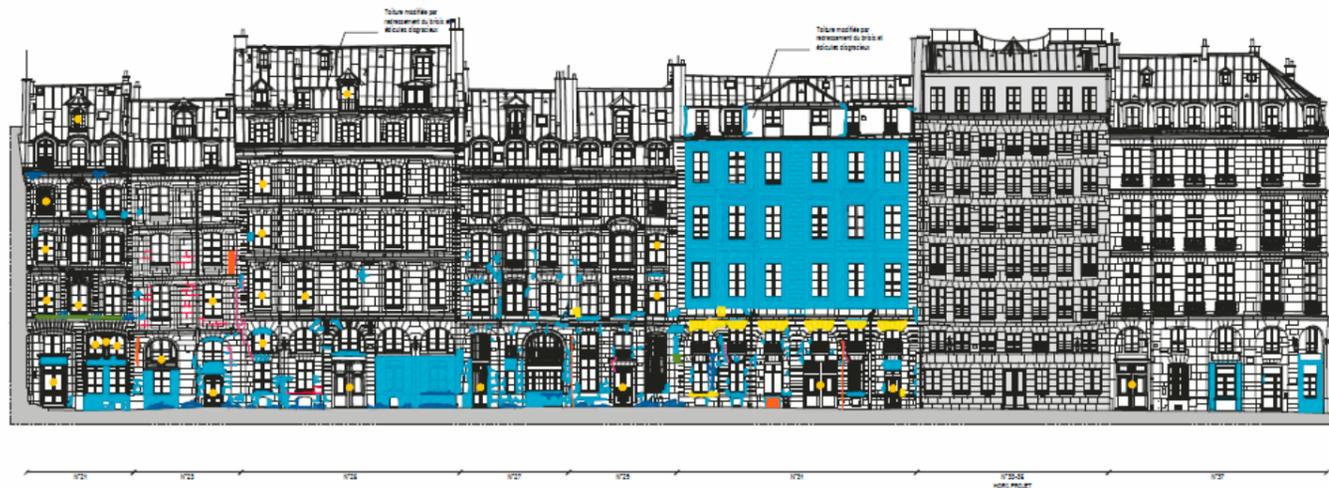
La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné les relevés établis préalablement au projet de réhabilitation des immeubles occupés par la Banque de France et envoyés par les architectes à la suite de la visite effectuée par la Commission.

La Commission juge que les nombreux documents

transmis montrent une intention générale de respecter les parties anciennes des immeubles (pièces voûtées au sous-sol) et certaines de leurs dispositions d'origine (partition primitive des pièces aux différents niveaux ; conservation des planchers anciens). Elle demande que la notice architecturale qui sera jointe au nouveau permis soit modifiée en conséquence et fasse état des engagements pris.

SOURCES

- GRAHAL, *Banque de France. 21-37, rue Radziwill / 36-48, rue de Valois / 1, rue des Petits-Champs (Paris 1^{er})*. Étude historique et documentaire, juillet 2018.



Plan du sous-sol. Complément d'octobre 2018 : diagnostic des planchers (© Barthelemy & Grino architectes / Perrot & Richard architectes).



État sanitaire des façades sur rue, côté Radziwill (en haut) et côté Valois (en bas) (© Barthelemy & Grino architectes / Perrot & Richard architectes).

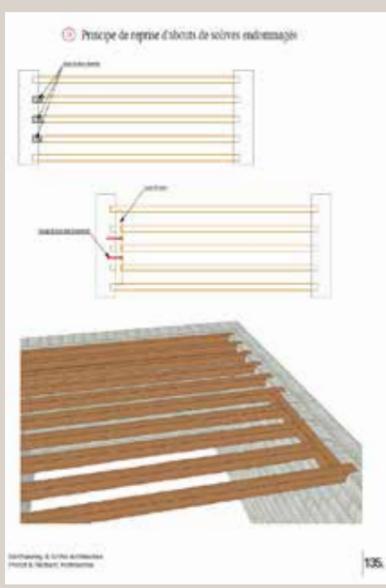
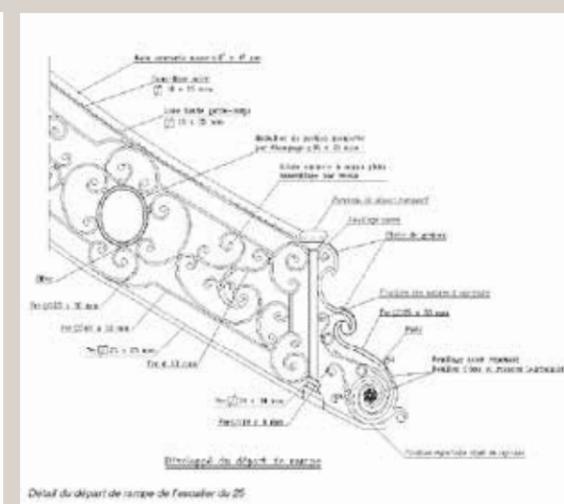


Schéma de principe de reprise d'abouts de solives endommagées (© Barthelemy & Grino architectes / Perrot & Richard architectes).



Constat d'état du départ de rampe de l'escalier du 25, rue Radziwill (© Barthelemy & Grino architectes / Perrot & Richard architectes).

[2-14, rue Ambroise-Paré (10^e arr.)]

Démolition de bâtiments à l'hôpital Lariboisière

Pétitionnaire : ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

PC 075 110 18 P0009

Dossier déposé le : 09/10/2018

Fin du délai d'instruction : 09/11/2018

« Démolition d'un ensemble de bâtiments donnant boulevard de la Chapelle et rue de Maubeuge. »

PROTECTION

- Bâtiments protégés au titre des Monuments historiques : « Façades et toitures ; galeries intérieures ; chapelle : inscription par arrêté du 15 janvier 1975 ».

PRÉSENTATION

L'hôpital Lariboisière, initialement dénommé Hôpital du Nord, puis, par la suite, Louis-Philippe et de la République, et à nouveau Hôpital du Nord jusqu'à sa dénomination actuelle due à la comtesse de Lariboisière en raison de l'importance de son aide financière, a été conçu au milieu du XIX^e siècle en tenant compte des dernières découvertes dans le domaine de la santé et de la prophylaxie.

L'urgence d'augmenter la capacité d'accueil des hôpitaux parisiens aboutit, début 1832, à la décision de construire un nouvel établissement ; en 1839 le préfet Rambuteau, pour répondre à la croissance de la population de la rive droite, détermine sa localisation dans la partie nord de

la ville. L'emplacement définitif est choisi en 1842, à la lisière du territoire parisien, sur une portion de terrain adossé à l'ancienne enceinte des Fermiers Généraux et situé à l'emplacement de l'ancien Clos Saint-Lazare acheté par la ville en 1814. Le site hospitalier sera étendu en 1856.

En 1839 le projet est confié par Rambuteau à l'architecte Martin Pierre Gauthier (1789-1855, grand prix de Rome en 1810) qui travaille selon les indications d'une commission spéciale composée de médecins, réunie au sein du Conseil général des hospices, dans le but de créer l'hôpital-modèle.

Le projet définitif, permettant l'accueil de 600 malades, est accepté en 1845 et sera réalisé entre 1846 et 1854 : l'établissement représente le modèle architectural de l'hôpital hygiéniste à pavillons du XIX^e siècle, lieu d'expérimentation des nouvelles techniques en matière de ventilation, d'aération et de chauffage.

Composé selon un plan en peigne, (très comparable à

celui de l'hôtel-Dieu), l'hôpital Lariboisière comporte des pavillons élevés chacun de deux étages, disposés symétriquement de part et d'autre d'une grande cour centrale et séparés par des cours. L'accès se fait par un portique, côté rue Ambroise-Paré ; à l'opposé, une chapelle entourée de bâtiments des services généraux occupe l'extrémité de l'axe longitudinal de la composition alignée sur l'église Saint-Vincent-de-Paul. Une galerie couverte bordée de grandes arcades vitrées délimite la cour et relie entre eux les pavillons. La cour principale a été creusée à la fin des années 1970 pour réaliser trois niveaux de blocs opératoires en sous-sol. Afin de répondre aux exigences de l'accueil, de l'ouverture de nouveaux services et de l'évolution des pratiques médicales, des bâtiments supplémentaires ont été ajoutés à la composition d'origine à partir de la fin du XIX^e siècle. Plusieurs édifices, de facture et datation hétérogènes, sont alors construits au nord-est de la parcelle.

Le bâtiment Jean-Civiale, qui se signale par la qualité



Extrait du P.L.U.



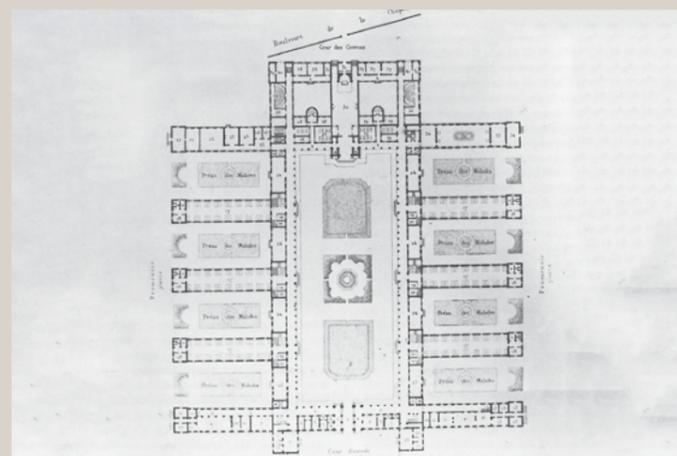
Détail du plan Lemiere (1860) (BHVP).



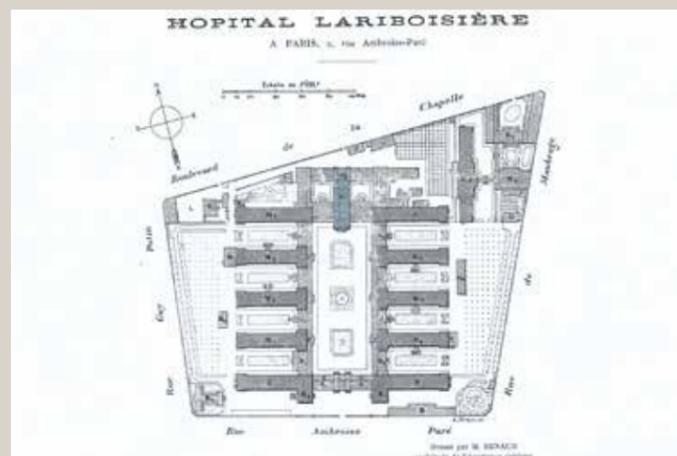
Vue des bâtiments avant 1905.



Cour avec la chapelle ; au premier-plan, groupe sculpté *La Ville de Paris implorant Dieu pour les victimes du choléra* par Antoine Etex (1920).



Plan dressé par Pierre Gauthier en 1839 (publié dans Claude Mignot, *L'architecture au XIX^e siècle*, 1983).



Plan des bâtiments, dressé par M. Renaud, en 1899 (publié dans *Plans de masse des hôpitaux*, ..., 1899). Les bâtiments situés dans l'angle nord-est disparaîtront.



Vue des travaux de creusement de la cour à la fin des années 1970 (© AP-HP).



Vue aérienne récente des bâtiments, depuis l'angle nord-est de la parcelle (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).

de son architecture d'inspiration néo-classique, accueillait les 48 lits d'hospitalisation des services des voies urinaires ; service d'une importance stratégique pour la santé publique parisienne, qui n'était assuré qu'à l'hôpital Necker. Le bâtiment qui apparaît sur le plan de l'hôpital tracé en 1899 par l'architecte de l'Assistance publique M. Renaud, date de la fin du XIX^e siècle.

À l'occasion de sa rénovation et de sa mise aux normes de sécurité en 1989, la distribution intérieure a été remaniée, les planchers ont été renforcés et le bâtiment a été doté d'un ascenseur et de deux escaliers en béton armé. L'édifice, à structure de pierre de taille, comportant deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, est actuellement affecté aux laboratoires de biologie. Sa démolition est prévue.

Une galerie, aujourd'hui disparue, reliait le bâtiment Civiale au pavillon d'opération, lui aussi démoli et remplacé par le bâtiment Jules-Verne (1990), centre social et de loisirs du personnel de l'hôpital.

En revanche, le bâtiment Pierre-Lescot, et la galerie vitrée en bois qui le dessert, rattaché au service des voies urinaires établi au XIX^e siècle, existe encore. Situé à l'angle de l'îlot, il est composé de trois corps disposés autour d'une cour, et a son entrée sur le boulevard de la Chapelle. Il abritait la consultation et accueille aujourd'hui les services techniques de l'hôpital.

Le bâtiment Pierre-Mariotte, accolé à l'angle nord-est du peigne et occupé par la chambre mortuaire, a été réalisé en deux phases, à la fin du XIX^e siècle puis, à la fin du XX^e siècle. Sa démolition est prévue ainsi que celle de la loge, antérieure à 1920, construite sur le mur d'enceinte longeant le boulevard de la Chapelle ; le bâtiment Charles-Tellier, occupé par des installations techniques de l'hôpital, date des années vingt. Il disparaîtrait de même que les bâtiments affectés à la coronarographie et la lingerie édifiés dans les années 1950-1960 ; le bâtiment Étienne-Jules-Marey, construit en 1976, initialement occupé par les laboratoires de l'INSERM, est aujourd'hui

une animalerie.

La réserve d'anatomie-pathologique, construite entre les ailes E et D de la composition, date des années 1970-1980 ; elle serait démolie ainsi que des constructions modulaires provisoires ajoutées en 2004 comme réserves et laboratoire biomédical.

Après la validation par le gouvernement du projet de modernisation de l'hôpital Lariboisière, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a lancé, en 2015, un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la première phase du « Nouveau Lariboisière ». Cette phase prévoit la reconstruction du bâtiment Morax (à l'angle de la rue de Maubeuge et la de la rue Ambroise Paré, démolition déjà réalisée), la réhabilitation des peignes historiques de la frange est et la construction du bâtiment « Nouveau Lariboisière ». En mars 2017, l'AP-HP a présenté le projet retenu. Les architectes choisis prévoient la démolition des bâtiments donnant sur le boulevard de la Chapelle et sur la rue de Maubeuge et la construction à

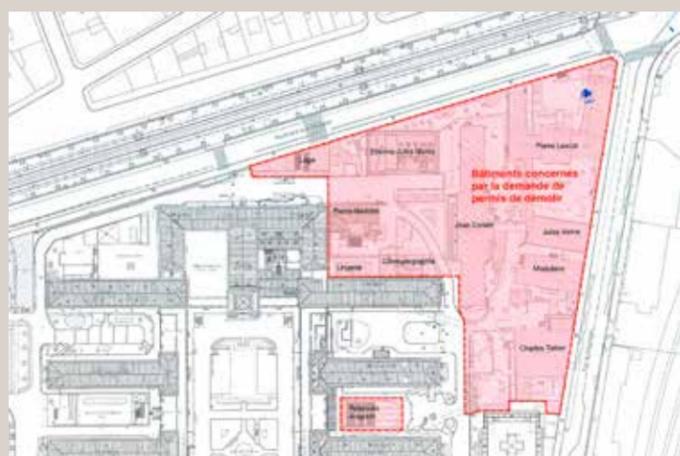
cet emplacement de bâtiments modernes qui formeront le nouvel hôpital.

Le bâtiment Civiale fera l'objet d'une « déconstruction minutieuse » afin de récupérer les pierres qui seront réutilisées dans les aménagements du parvis et des patios de la partie en peigne ; sa démolition s'imposerait en raison de sa situation sur le site - les concepteurs du projet souhaitent dégager visuellement l'axe reliant l'ensemble historique et la partie neuve. Les laboratoires de biologie qu'il abrite seront déplacés.

Une partie du mur d'enceinte sera par ailleurs abattue pour permettre la reconfiguration de la parcelle et son ouverture sur la ville.

L'aperçu du projet montre la réalisation d'un accès principal côté boulevard de la Chapelle, inversant l'organisation voulue par Gauthier.

Le pétitionnaire précise que la question de la connexion entre bâti existant et nouveau sera abordée dans le cadre du permis de construire, lequel n'est pas encore déposé.



Plan de l'existant présentant les démolitions projetées (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Vue actuelle du bâtiment Jean-Civiale.



Vue actuelle du bâtiment Charles-Tellier.



Vue actuelle de la galerie entre le bâtiment Jules-Verne et le bâtiment Pierre-Lescot (à droite).



Vue de l'entrée du bâtiment Jean-Civiale.



Vue actuelle du bâtiment Étienne Jules-Marey.



Vue actuelle du bâtiment Pierre-Mariotte.



Vue de l'entrée du bâtiment Pierre-Lescot, donnant sur le boulevard de la Chapelle.

DISCUSSION

Un membre regrette la densification importante de la parcelle, mais ne s'oppose pas à la demande de démolition des bâtiments occupant l'angle de la rue de Maubeuge et du boulevard de la Chapelle, qui ne font pas partie de la composition d'origine. Plusieurs autres membres estiment eux que, parmi ces constructions dont la démolition est demandée, le bâtiment Civiale, qui présente une belle qualité architecturale, devrait être conservé même s'il a été édifié plus tardivement. L'un d'eux rappelle que le site actuel forme un ensemble cohérent à l'échelle du quartier et que son intérêt ne se limite pas aux seules constructions d'origine même si leur disposition d'ensemble est remarquable. Un autre s'inquiète de la possible discordance, en termes d'élévation et de style, entre les immeubles projetés et les bâtiments actuels. Il aurait souhaité que l'esthétique adoptée s'intègre davantage à l'existant même si les différents projets en sont encore au stade de l'esquisse.

RÉSOLUTION

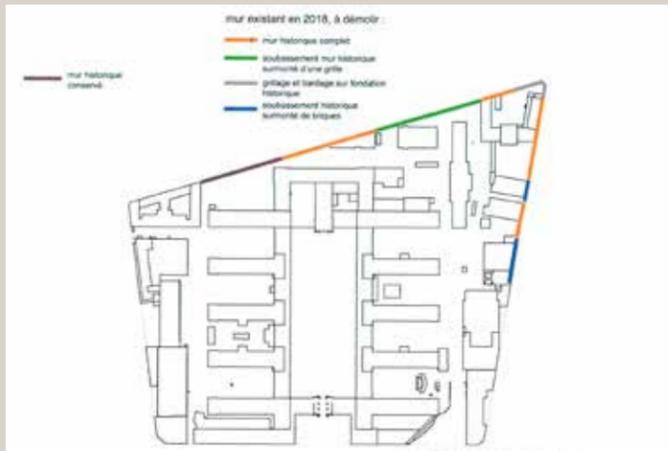
La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition d'un certain nombre de bâtiments présents dans l'enceinte de l'hôpital Lariboisière.

La Commission souhaite que la projet de modernisation de l'hôpital lancé par l'AP-HP ne porte pas atteinte à la mémoire du site et préserve les principaux jalons bâtis de son histoire. Elle demande pour cela la conservation du bâtiment Jean Civiale, construit, à la fin du XIX^e siècle, perpendiculairement aux pavillons d'origine et qui se signale par la rigueur de sa composition et la qualité de son architecture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation du Casier archéologique.
- Claude Mignot, *L'architecture au XIX^e siècle*, Éd. Le Moniteur, Paris, 1983, p. 225, 232.

- Sophie Riché, Sylvain Riquier, *Des hôpitaux à Paris. État des fonds des Archives de l'AP-HP. XII^e-XX^e siècles*, Documentation Française, Paris, 2000, p.589-597.
- Collectif, *L'architecture hospitalière au XIX^e siècle. L'exemple parisien*, Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1988, p. 32-43.
- Pierre-Louis Laget, Claude Laroche, *L'hôpital en France. Histoire et architecture*, Lieux dits éd., Lyon, 2012.
- Jean Colson, Marie-Christine Lauroa (dir.), *Dictionnaire des monuments de Paris*, Éd. Hervas, Paris, 1995.
- Administration générale de l'Assistance publique à Paris, *Plans de masse des hôpitaux, hospices, maisons de retraite, établissements de service général, écoles professionnelles*, Album, Montévrain, 1899, plan n° 8.
- Jean Paul Martineaud, *Une histoire de l'Hôpital Lariboisière. Le Versailles de la misère et des Ordres religieux*, L'Harmattan, Paris, 1998.



Plan de démolition des murs d'enceinte (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Vue actuelle des murs d'enceinte, côté rue Maubeuge.



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard de la Chapelle (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Vue d'insertion aérienne du projet (non définitive). Le PC n'a pas encore été déposé (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des rues de Maubeuge et Ambroise-Paré (© Brunet Saunier / Bernard Desmoulin architectes).

[26-28, rue Pierre Nicole (05^e arr.)]

Surélévation du collège Sévigné

Pétitionnaire : Mme CHARPENTIER Soizic
ASSOCIATION DU COLLEGE SEVIGNE
PC 075 105 18 V0015
Dossier déposé le : 21/06/2018
Fin du délai d'instruction : 08/01/2019

« Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 3 étages et combles sur sous-sol partiel avec surélévation de 2 étages avec toiture-terrasse paysagère, création d'une verrière couvrant le rez-de-chaussée après démolition partielle de planchers du 1^{er} au 3^{ème} étage pour création d'un atrium, déplacement et modification de trémies d'ascenseurs et d'escaliers, extension pour création d'un sous-sol total, changement de destination en hébergement hôtelier (9 chambres réservées aux utilisateurs des bureaux) au 3^{ème} étage sur rue et cour et modification

de la façade sur rue.

SHON supprimée : 625 m² ; SHON créée : 848 m² ; surface du terrain : 484 m² ; hauteur du projet : 19 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Les locaux occupés par le collège Sévigné résultent de campagnes d'agrandissements successives. Une première campagne modernise une maison élevée au n° 28 d'un rez-de-chaussée plus un étage, double en profondeur, sans doute édifiée à la fin du XIX^e siècle.

L'installation du collège a lieu en 1925. De cette époque paraissent dater d'importantes adaptations telles que le

décaissement du rez-de-chaussée et son extension pour l'aménagement du hall et du réfectoire à l'arrière sous la cour, ainsi que le redressement du haut comble à deux rangs de lucarnes, à gauche. La surélévation des trois travées de droite du n° 28, de deux étages carrés et deux niveaux de comble, semble procéder également de cette campagne. La façade paraît avoir été beaucoup retravaillée à cette occasion comme l'indiquent l'aspect général de son décor, la rupture dans l'appareillage de pierre ou la proportion des baies.

Le collège s'agrandit à nouveau en 1949, au n° 26. L'architecte et urbaniste Urbain Cassan surélève -et reconstruit largement- l'immeuble voisin du collège « ancien ». Il unifie les façades, redessinées, par une épaisse corniche filante au-dessus de laquelle se détachent les deux étages carrés de la surélévation. Cette extension, est couverte par un toit terrasse aujourd'hui accessible et se prolonge perpendiculairement à la rue.

Le projet qui inclut une mise aux normes d'accessibilité, comporte pour l'essentiel une augmentation des sur-

faces.

Une construction annexe serait ajoutée à l'arrière du bâtiment de gauche (n° 28) au fond, gagnée sur la petite cour, sur dalle, des élèves. Ce nouveau bâtiment de trois étages joindrait le revers de l'existant par une aile de liaison couvrant un préau.

Sur rue à droite, un cinquième et un sixième étages formeraient deux niveaux de surélévation en gradins habillés de zinc où seraient aménagées des salles des professeurs.

DISCUSSION

Au vu des éléments présentés, les membres estiment que le projet ne portera pas atteinte à la qualité architecturale et patrimoniale de l'ensemble et ne font pas de remarque particulière.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis la rue Pierre-Nicole.



Élévation des façades sur rue, état existant (© Atelier Cesar Marques).



Élévation des façades sur rue, état projeté (© Atelier Cesar Marques).



Coupe longitudinale, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Atelier Cesar Marques).



Perspective actuelle depuis la rue (à gauche) et perspective projetée (à droite) (© Atelier Cesar Marques).



Vue actuelle du toit-terrasse.

[10-20, rue Robert de Flers, 2-10, rue du Théâtre, 1-9, rue Gaston de Caillavet et 55-63, quai de Grenelle (15^e arr.)]

Reconstruction d'un bâtiment du Front de Seine

Pétitionnaire : M. POMEL Arnaud

SAS OPCO RAISE IMMOBILIER 1

PC 075 115 18 V0043

Dossier déposé le : 02/08/2018

Fin du délai d'instruction : 03/02/2019

« Restructuration d'un bâtiment à usage de bureau avec dépose totale de la façade en superstructure, modification des liaisons verticales, couverture de terrasses aux R+3 et R+4 et changement de destination de locaux de commerce en bureau au rez-de-chaussée.

SHON démolie : 648 m² ; SHON créée : 896 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Le Mercure III est l'un des derniers bâtiments construits sur la dalle du Front de Seine, dont la réalisation s'est étendue des années 1960 jusqu'aux années 1980-90. Raymond Lopez, Henri Pottier et Michel Proux, architectes coordinateurs de l'opération, ont adopté un parti systématique de constructions hautes et ponctuelles de logements laissant entre elles de larges espaces complétés par un réseau de constructions basses de deux à trois niveaux destinées aux activités tertiaires. La dalle est divisée en secteurs qui ont reçu les noms de constellations et d'étoiles.

Édifié en 1976, sur les plans de Michel Proux, le Mercure III est une construction basse qui franchit la rue ancienne

Robert de Flers, située 8 m en-dessous du sol artificiel et séparant les îlots Andromède (F) et Cassiopée (G). Ce niveau est réservé à la circulation automobile tandis que les piétons sont appelés à se déplacer sur la dalle, en vertu du principe fondateur de séparation totale des cheminements. Le bâtiment s'élève sur deux niveaux au-dessus du rez-de-dalle et possède quatre niveaux de sous-sol, dont un au niveau du sol naturel. Immeuble de bureaux en surface, il accueille en sous-sol des parkings, des dépôts et des locaux techniques.

Des terrasses plantées s'étagent en R+1 et R+2 sur le front nord auquel elles donnent un profil en gradins. En R+3, des édicules techniques circulaires sont implantés sur une terrasse non accessible au public.

L'immeuble présente une ossature métallique et un système poteaux-poutres. Sa façade non porteuse alterne murs-rideaux en glace claire sur ossature aluminium anodisé et bandes d'allège en tôle d'acier émaillée. Ces matériaux s'adaptent aux lignes souples et au plan original

dessinés par l'architecte Proux.

L'ensemble de ces caractéristiques confère au Mercure III l'allure d'un vaisseau spatial dont la carlingue aux couleurs vives est facilement identifiable sur la dalle, depuis de nombreux points de vue et perspectives savamment orchestrés par les concepteurs du projet d'aménagement. L'immeuble entretient, par son horizontalité et son écriture architecturale, un riche dialogue formel avec les tours environnantes. Il répond par exemple aux modules rouges de la façade de la tour Novotel (ex Nikko), Julien Penven et Jean-Claude Le Bail architectes, également édifée en 1976.

Conçu en même temps que le centre Pompidou, le Mercure III est un témoin précieux de cette architecture ludique et futuriste, qui s'est épanouie dans le contexte des Trente glorieuses et qui puise autant aux sources du Mouvement moderne qu'à celles de l'univers des comics américains et de la culture pop. À mi-chemin entre les recherches de la revue britannique Archigram et des



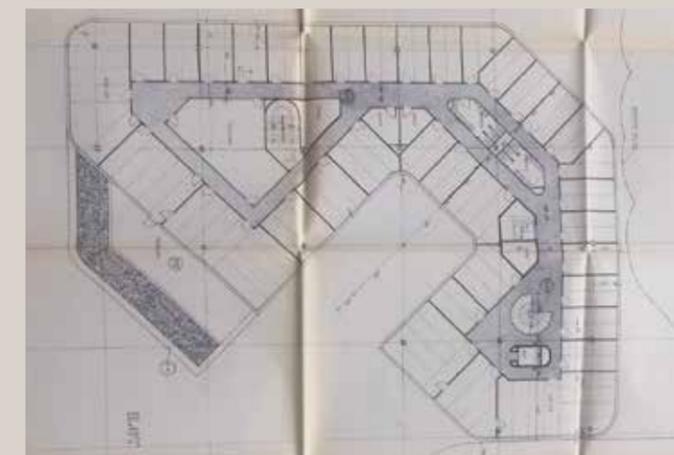
Extrait du P.L.U.



À droite, vue du profil en gradins de la pointe nord du bâtiment.



Vue actuelle de la terrasse en toiture.



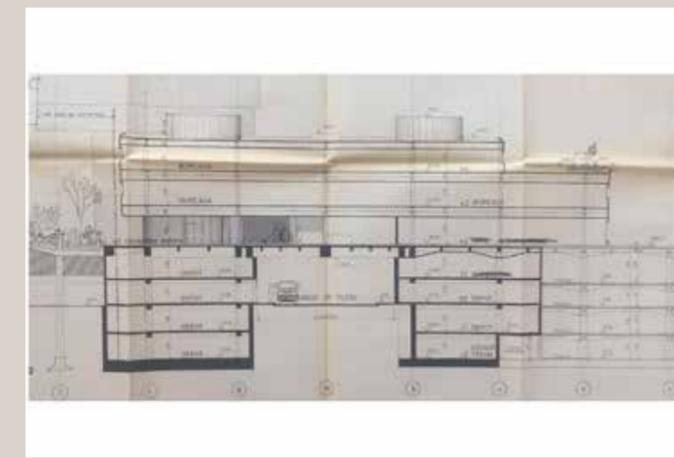
Plan du premier étage, dressé en 1976 (Archives de Paris).



Vue générale depuis l'est, au niveau de la dalle.



Vue intérieure du R+1.



Coupe longitudinale du bâtiment, dressée en 1976 (Archives de Paris).

développements du mouvement High-Tech, l'immeuble et sa façade légère sur structure métallique, rencontrent peu d'équivalents dans Paris pour cette période.

Le projet de restructuration prévoit en premier lieu la dépose de la façade et la création d'une nouvelle enveloppe dans l'esprit de l'originelle. Le rythme des pleins et des vides et la palette de couleurs sont reproduits dans le projet mais les fenêtres en bandeau sont agrandies. Par ailleurs, les brise-soleil installés dans leur partie haute rompent avec la planéité des façades actuelles, qui confère au volume toute sa fluidité et son dynamisme.

La restructuration s'accompagne aussi d'extensions importantes du volume originel. Ainsi la terrasse du R+3 sera comblée au profit d'une extension, faisant disparaître le profil en gradins et les terrasses étagées décrites plus-haut. En rez-de-dalle, le plan de l'édifice sera régularisé par la suppression des redents successifs formés par les retraits de façade, simplifiant sensiblement le volume à ce niveau. Contrairement au parti d'origine,

les parois seront largement vitrées pour apporter de la transparence et « révéler d'avantage l'esprit pavillon du bâtiment ». L'ensemble de ces modifications au rez-de-chaussée mettront à mal la « taille de guêpe » de l'immeuble, amincissement à la base de la construction, qui est la marque de fabrique des immeubles du Front de Seine. Une large trémie sera ouverte sous la dalle, au droit de la rue du théâtre pour dégager un espace vitré, un hall d'accueil à triple hauteur.

À l'intérieur, enfin, les circulations, seuls aménagements d'origine qui perdurent aujourd'hui, seront entièrement reconstruites.

DISCUSSION

Plusieurs membres s'interrogent sur le caractère indispensable des destructions envisagées, notamment la dépose de l'ossature initiale, même s'ils comprennent que le projet répond à l'obligation d'une mise en conformité thermique et phonique du bâtiment. En

revanche, ils approuvent le respect de la polychromie d'origine. Un autre reste perplexe devant ce projet qui est présenté comme une simple restructuration alors qu'il estime que les modifications apportées vont bien au-delà. Il s'interroge sur la possibilité éventuelle de conserver l'existant tout en le mettant en conformité. Il s'inquiète du risque de perdre la singularité et l'originalité du bâtiment, notamment les courbes et les asymétries, et de voir disparaître un bon exemple de l'architecture de cette période. Le Président propose de se rapprocher des porteurs du projet pour leur demander d'éclaircir ces différents points.

RÉSOLUTION

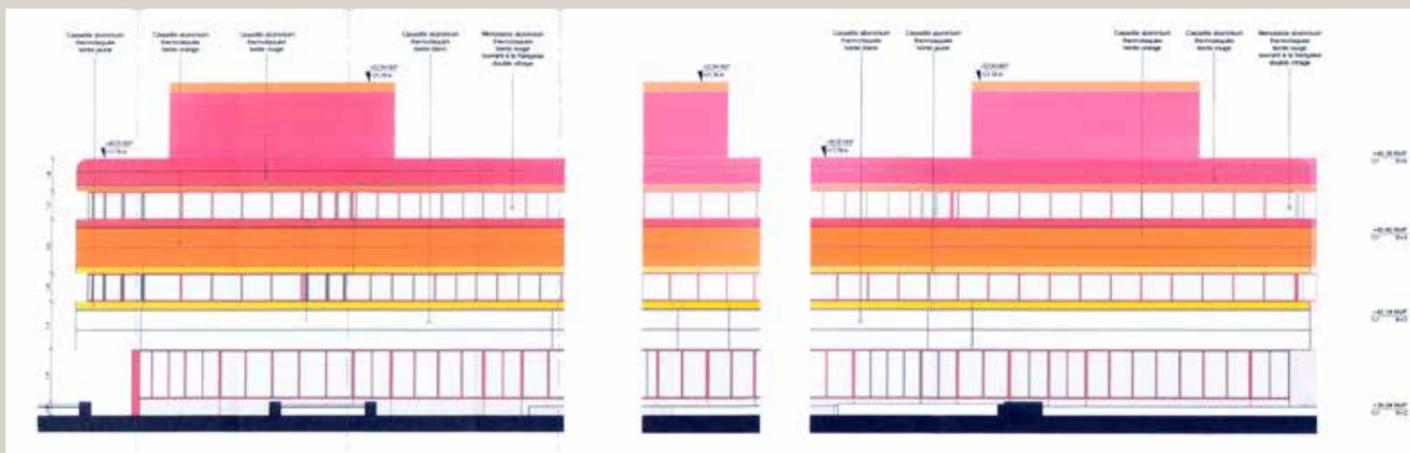
La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconstruction d'un bâtiment du Front-de-Seine.

La Commission s'interroge sur le bien-fondé d'une opé-

ration de restructuration qui ferait disparaître une architecture des années 1970 ayant peu d'équivalent dans Paris. Elle demande que les architectes du nouveau projet justifient leur choix en donnant les raisons qui, selon eux, font obstacle à la conservation du bâtiment actuel.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la SEMEA 15
- Henri Bresler et Isabelle Gernyk, *Le Front de Seine. Histoire prospective*, [Paris], SEMEA 15, 2003
- Eric Lapierre, *Guide d'architecture Paris 1900-2008*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008
- Thomas Clerc, Lionel Engrand, *Le Front de Seine, 1959-2013*, Paris, Editions Alternatives / Editions du Pavillon de l'Arsenal, 2013



Élévation des façades, état existant (© Chaix & Morel et associés).



Élévation des façades, état projeté (© Chaix & Morel et associés).



Perspective projetée de la façade ouest, dressée par Michel Proux en 1976 (Archives de Paris).



Vues d'insertion du projet, depuis la rue du Théâtre (ci-contre) et sur la dalle depuis l'ouest (ci-dessus) (© Chaix & Morel et associés).

[63, avenue de Saint-Ouen (17^e arr.)]

Démolition d'une des maisons les plus anciennes de l'avenue

Pétitionnaire : M. ASTY Laurent

SNC PARIS LEGENDRE

PC 075 117 18 V0045

Dossier déposé le : 02/08/2018

Fin du délai d'instruction : 19/03/2019

« Construction d'un bâtiment de commerce et d'habitation (30 logements) de 7 étages et sous-sol (9 places de stationnement) après démolition d'un bâtiment de 2 étages et sous-sol d'habitation.

SHON à démolir : 628 m² ; SHON créée : 1786 m² ; surface du terrain : 274 m² ; hauteur du projet : 24 m. »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

La maison du 63, avenue de Saint-Ouen, de six travées en façade et de deux étages sous combles, a été édifée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Elle s'élève à l'angle de l'avenue de Saint-Ouen, ancienne voie de liaison entre Paris et la banlieue, qui prolonge l'avenue de Clichy au-delà de la patte-d'oie – dite de la « Fourche » - en direction de la commune de Saint-Ouen, partiellement annexée en 1860, et du village des Batignolles qui a lui été complètement intégré à Paris. Cette maison est aujourd'hui une des plus anciennes de l'avenue et témoigne de l'urbanisation du secteur à cette période.

Elle marque l'angle de l'avenue et du passage Legendre, où elle se prolonge sous la forme d'un long mur pignon aveugle. Cette configuration est le résultat de

l'élargissement du passage Legendre (ouvert entre 1850 et 1868), décrété d'utilité publique en 1937. Les expropriations nécessaires ont donné lieu à un reportage photographique exhaustif du passage par les services de la voirie un an plus tard, en 1938. L'angle de l'avenue et du passage était alors occupé par un marchand de charbon dont les bâtiments étaient organisés autour d'une cour ouverte sur l'avenue. La maison du 63, avenue de Saint-Ouen possédait alors plusieurs éléments de modénature qui ont été effacés lors d'une campagne de ravalement très abrasive, très certainement conduite dans les années 1950-1960. Elle a perdu une partie de son caractère, mais conserve une importance paysagère de premier ordre.

La demande concerne une démolition totale pour la construction d'un bâtiment neuf à plein gabarit, en R+7. La maison a été libérée au fil du temps par ses occupants. Appartements et circulations ont été alors intégralement murés, rendant impossible l'expertise du bâti dans son intégralité. Pour autant, hall d'entrée, escalier, combles et caves conservent aujourd'hui un fort degré d'authen-

ticité.

DISCUSSION

Les membres, à l'unanimité, s'opposent à ce projet qui romprait le rythme actuel des élévations sur l'avenue. Ils estiment que la Commission se doit de contribuer à préserver le paysage parisien, notamment celui des faubourgs dont l'hétérogénéité doit être préservée, et freiner toute tentation d'harmoniser les hauteurs d'immeubles en raison de la pression foncière.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble faubourien édifié dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

La Commission, attentive à la préservation du paysage ancien le long de l'avenue et hostile à son homogénéisation, s'oppose à la démolition de l'immeuble et demande que le projet s'oriente vers une réhabilitation de l'existant.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'escalier.



Vue des bâtiments occupés par un marchand de charbon en 1938 (© BHVP).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle de l'avenue et du passage Legendre. Ci-dessous, élévations des façades projetées (© ACP).



[29, rue de Buci (06^e arr.)]

Transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : M. GUIPET Nicolas - SARL BUCINVEST

PC 075 106 18 V0026

Dossier déposé le : 16/08/2018

Fin du délai d'instruction : incomplet le 06/11/2018

« Changement de destination d'un bâtiment R+7 sur un niveau de sous-sol d'habitation et de commerce à rez-de-chaussée et R+1 en hébergement hôtelier, ravalement des façades, création de deux sous-sols avec réalisation d'une piscine et de locaux techniques, création d'une terrasse dans la cour, modification des liaisons verticales avec création de deux ascenseurs et réfection de la toiture.

SHON démolie : 205,03 m² ; SHON créée : 536,22 m² ; surface du terrain : 290 m². »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 mai 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation par moitié d'un immeuble de logement et hôtel de tourisme.

La Commission met en cause l'importance du programme qui, obligeant à de très nombreuses démolitions structurelles, effacerait en partie l'identité de l'immeuble (perte des pieds de façade côté cour, ouvertures de nombreuses trémies afin de dédoubler les

circulations verticales, restructuration complète du rez-de-chaussée et creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires). »

PRÉSENTATION

L'immeuble du 29, rue de Buci a été construit en 1910 par l'architecte Edmond Stempert, auteur de plusieurs dizaines d'immeubles édifiés à Paris entre 1896 et 1922, notamment dans le 18^e arrondissement (entre autres, le 46, rue Custine). Le bâtiment a remplacé deux immeubles - les numéros 29 et 31 furent réunis en une seule propriété - vraisemblablement démolis en raison de l'élargissement de la rue de Buci décidé en 1907.

En 1947, la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) achète le bien et en reste propriétaire jusqu'en 2013, date à laquelle elle vend l'immeuble pour participer au financement des retraites des pensionnés du régime minier. L'adresse est connue dans le quartier pour avoir abrité jusqu'au milieu des années

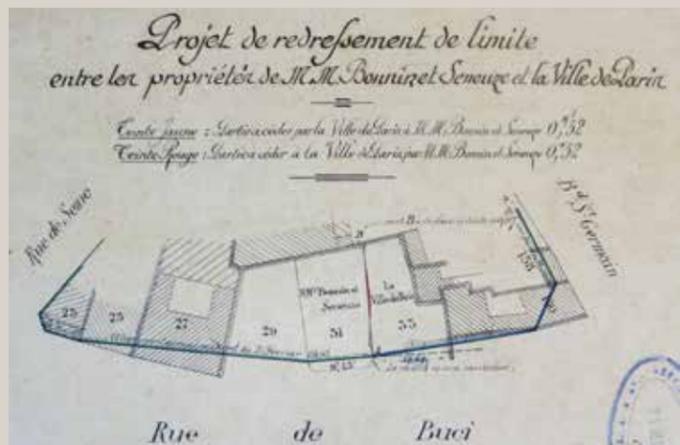
90 un traiteur et épicerie ouvert la nuit.

Le bâtiment qui comporte 7 étages sur un niveau de sous-sol, est à usage commercial au rez-de-chaussée et d'habitation au-dessus. Le plan dessine une forme en U, autour d'une cour ouverte. La distribution verticale est assurée par deux escaliers semi-hélicoïdaux adossés l'un à l'autre : l'escalier principal est placé au cœur de l'immeuble tandis que l'escalier de service, qui dessert les entrées secondaires des appartements autrefois réservés aux domestiques, ainsi que les chambres mansardées du dernier étage, est en saillie sur la cour. La façade, en pierre de taille ornée de sculptures et de ferronneries, comporte deux travées partielles de *bow-windows* qui s'étendent du deuxième au sixième étage.

Le nouveau projet résulte d'un changement de programme, la totalité de l'immeuble étant transformée en hôtel de tourisme (38 chambres). Deux niveaux supplémentaires de sous-sol seraient creusés et des murs porteurs démolis, notamment au rez-de-chaussée.



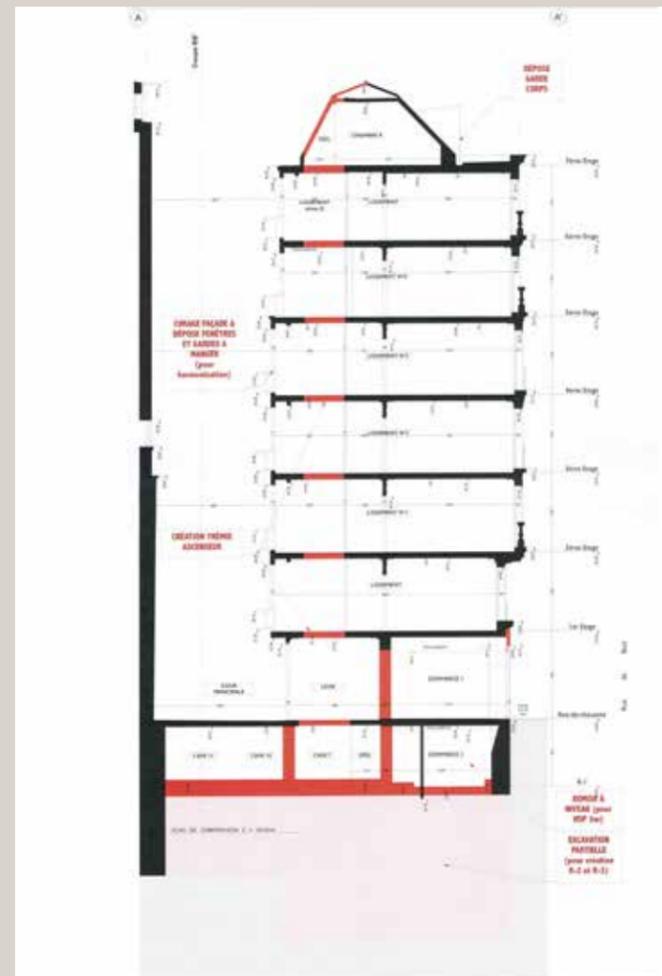
Extrait du P.L.U.



Plan présentant un projet de redressement de limite, dressé en 1909, qui montre l'alignement de la rue de Buci, approuvé en 1906 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue de Buci.



Coupe transversale, état existant (© Artefak).



Coupe transversale, état projeté (© Artefak).

Une véranda fermerait en partie la cour et une terrasse serait réalisée à partir du R+1. Les circulations verticales seraient revues avec le prolongement de l'escalier principal existant du R+6 au R+7 pour rejoindre une terrasse technique en toiture, la suppression de la dernière volée de l'escalier de service, la création d'un nouvel escalier d'accès au R-1 ainsi que celle de deux gaines d'ascenseurs. Les espaces intérieurs seraient réaménagés pour répondre au changement d'activité, notamment au R+1 et R+2 où deux chambres PMR seraient installées. En façade, côté rue, deux terrasses accessibles par porte-fenêtre seraient réalisées au R+7, au-dessus des actuels *bow-windows*.

DISCUSSION

Les membres décident de maintenir le vœu précédent. Ils estiment, en effet, que les modifications apportées au projet ne répondent pas aux demandes de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme.

La Commission renouvelle le vœu très réservé pris précédemment sur un programme similaire. Elle souligne à nouveau la perte d'identité de l'immeuble provoqué par le programme particulièrement côté cour ainsi que la démolition de très nombreux murs porteurs et s'oppose au creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 443 ; D¹P⁴ 169 ; DQ¹⁸ 325 ; DQ¹⁸ 1284 ; 3589W 291.

[29, avenue Kléber (16^e arr.)]

FAISABILITÉ Surélévation partielle d'un comble d'immeuble

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

L'avenue Kléber, encore incomplètement lotie à la fin second Empire, s'urbanise entièrement vers 1880, quand l'architecte Alfred Leroux édifie l'immeuble du n°29.

L'immeuble conserve les traits principaux qui ont concouru à la monumentalisation de ce quartier. Il est élevé de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée (beaucoup de constructions, loin d'exploiter la hauteur permise par la largeur de la voie se limitaient, à la fin du XIX^e siècle, à trois ou quatre étages) et présente une façade de pierre de taille à six travées, les quatre centrales formant un

groupe séparé des deux travées latérales par des pilastres cannelés corinthiens. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont décorés de lignes de refends. Les baies du grand étage, surmontées de frontons, ouvrent classiquement sur un balcon sur consoles, également présent au quatrième. Au-dessus, ce corps de bâtiment sur l'avenue est couvert d'un comble brisé à quatre pentes avec lucarnes. Il se prolonge, sur la cour, par une aile à droite de même élévation.

Cet ensemble bâti de qualité nous parvient dans un bon état d'intégrité, à la réserve près d'un ascenseur installé à une époque indéterminée dans le jour de l'escalier principal.

Il est encadré, à gauche, d'un immeuble « 1900 » plus



LÉGENDE PLANS
■ Circulation Cour
■ Circulation Service



LÉGENDE PLANS
■ Circulation Cour
■ Circulation Service

Plan du R+7, présentant l'installation de deux terrasses (© Artefak).



Extrait du P.L.U.



LÉGENDE PLANS
■ Circulation Cour
■ Circulation Service

Plan du rez-de-chaussée, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Artefak).



Vue de la cour intérieure, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Artefak).



Vue actuelle de la charpente.



Vue actuelle de la façade sur l'avenue.

élevé d'un étage et à droite d'un autre immeuble de rapport de même époque que le n° 29 mais limité à trois étages plus combles.

Le demandeur souhaite consulter la Commission sur la faisabilité d'un projet de surélévation ne concernant qu'un appartement du dernier niveau sur l'avenue. Le nouveau volume serait limité, en retrait de 5 mètres du plan de la façade, à la partie centrale du terrasson entre deux souches de cheminées conservées. Le faîtage serait remonté de 2 mètres environ afin de permettre l'habitabilité d'une partie du toit, au centre de l'actuel terrasson. À l'arrière du même bâtiment, une terrasse serait aménagée en coupant dans la toiture, latéralement, le long de la limite foncière.

DISCUSSION

Les membres estiment que la modification apportée au profil de la toiture est minime et qu'elle n'est pas de nature à altérer le bâtiment actuel.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation partielle d'in comble d'immeuble.

La Commission ne soulève pas d'objection au projet qui devra être exécuté, s'il est poursuivi, conformément aux documents actuels.

[80, rue Villiers-de-l'Isle-Adam (20^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Surélévation d'un pavillon 1900

Pétitionnaire : SAS VIA INVESTISSEMENT

PC 075 120 18V 0005

Dossier déposé le 07/09/2018.

« Construction d'un bâtiment à usage d'habitation de 3 étages plus combles sur un niveau de sous-sol avec démolition d'un parking couvert (division parcellaire). SHON créée : 90,80 m² ; surface du terrain : 24 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

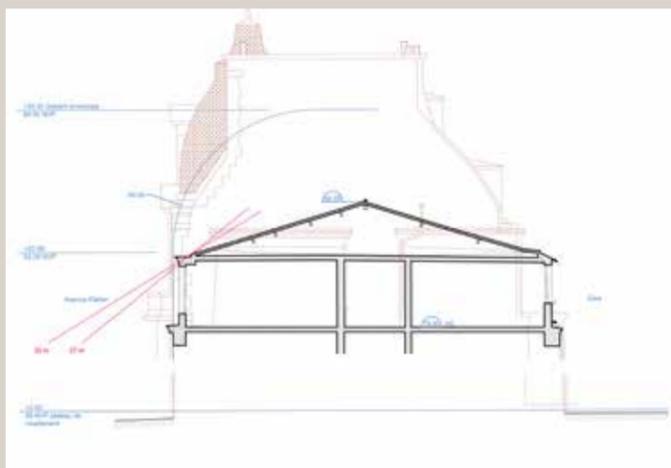
- Séance du 24 juin 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 juin 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous

la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un pavillon 1900.

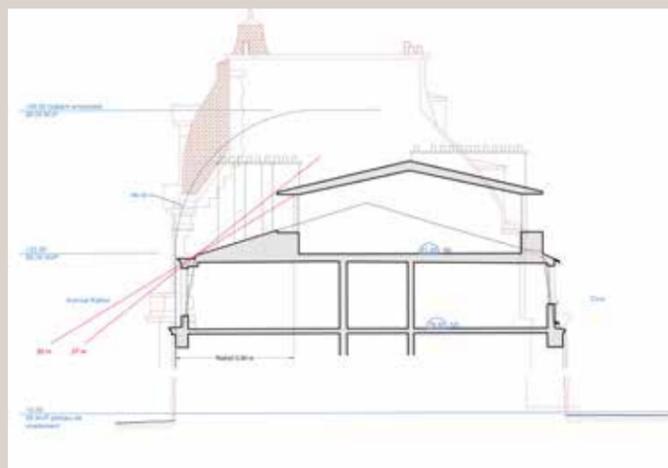
La Commission s'oppose à la surélévation de cette maison surmontée d'un grand comble couvert d'ardoises et à l'ajout d'une travée supplémentaire contemporaine qui défigureraient totalement ce bâti de petite échelle participant de l'identité ancienne de la rue. »

PRÉSENTATION

Ancienne partie de la rue des Partants, la rue Villiers-de-l'Isle-Adam présente dans la dernière décennie du XIX^e siècle un bâti discontinu, essentiellement constitué de constructions basses aux extrémités de longues parcelles maraîchères souvent traversantes, aboutissant rue



Coupe sur le dernier étage et le comble, état existant (© Althabegoity - Bayle).



Coupe sur le dernier étage et le comble, état projeté (© Althabegoity - Bayle).



Vue actuelle du dernier étage depuis la rue (© Althabegoity - Bayle).



Vue d'insertion du dernier étage projeté depuis la rue (© Althabegoity - Bayle).



Extrait du P.L.U.



Ci-dessus et ci-contre, vue actuelle du bâtiment depuis la rue.



Orfila. Le n° 80 où, en 1891, se trouvait un simple mur de clôture percé d'une porte avec, au-delà d'une cour, des ateliers, en est un bon exemple.

Sans doute édifiée à l'alignement dans les premières années du XX^e siècle, la maison actuelle, moins large que la parcelle et n'ayant pas d'entrée sur rue, est flanquée de deux passages charretiers. Élevée d'un étage et d'un grand comble couvert d'ardoises elle se distingue, dans cette séquence où dominant la brique et la maçonnerie enduite, par un traitement identique sur toutes ses faces de meulière, simplement décorée de linteaux de briques polychromes qui embellissent également la corniche. Elle témoigne du bâti de petite échelle, de même époque, encore ponctuellement présent sur les deux rives de cette rue.

Un premier projet, auquel la Commission s'était opposée, envisageait après démolition de la toiture d'augmenter le volume de la maison en hauteur aussi bien qu'en largeur. Le brisis devenait un étage carré surmonté d'un nouveau

comble revêtu de zinc sous une terrasse inaccessible. Sur l'espace libre à gauche, une travée – exprimée de manière contemporaine – « était ajoutée et couverte d'un comble identique à celui de la surélévation ».

Le nouveau projet renonce à modifier la maison ancienne mais maintient l'insertion d'une construction contemporaine à gauche de la parcelle à l'alignement de la rue et sur une moindre profondeur. Elle serait élevée de trois étages sous un grand comble à pente unique équipé d'une lucarne.

DISCUSSION

Les membres jugent l'évolution du projet satisfaisante et décident de lever le vœu précédent.

RÉSOLUTION

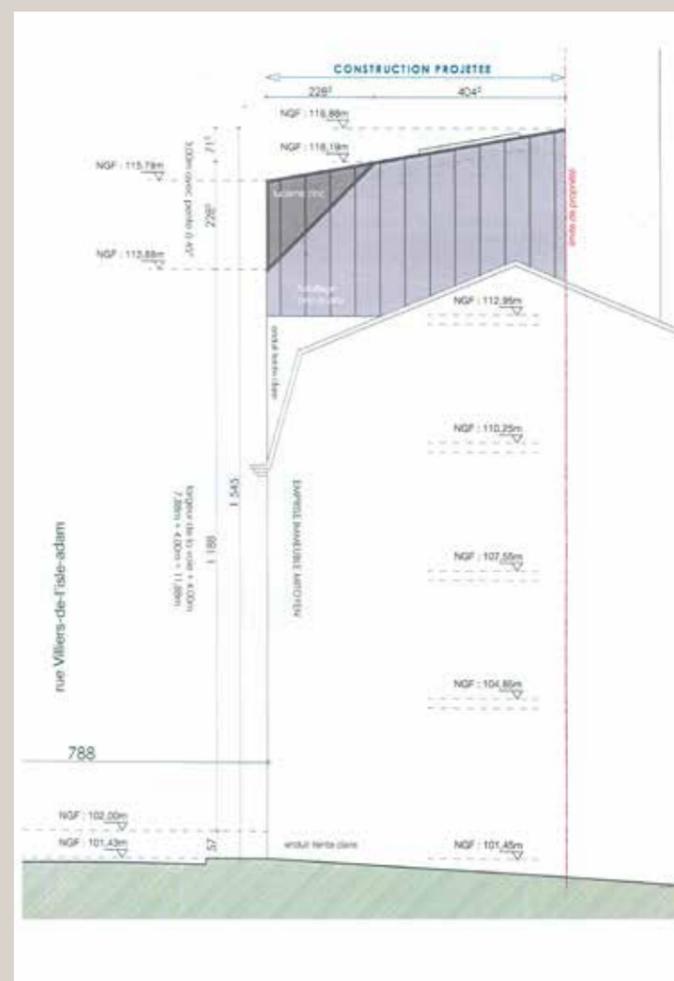
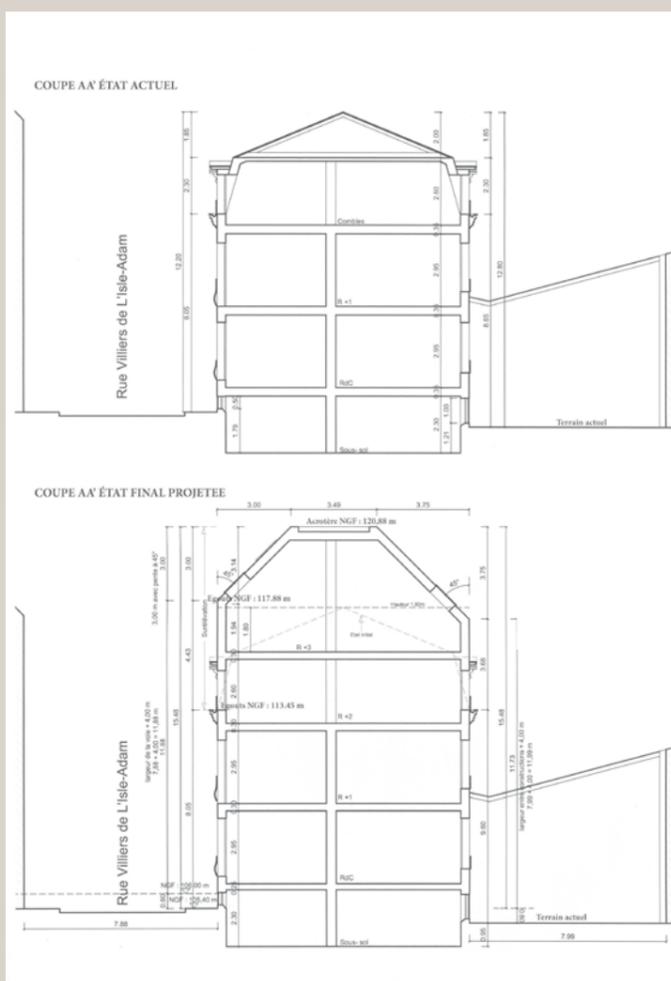
La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation

d'un pavillon 1900.

La Commission accepte le nouveau projet qui renonce à la surélévation du pavillon et se limite à l'établissement d'une construction contemporaine à gauche de la parcelle, et lève le vœu pris le 24 juin 2016.

SOURCES

- Archives de Paris : D1P4 851 ; DQ18 1162 ; VO11 3933.



Coupe longitudinale, états actuel (en haut) et projet présenté en juin 2016 (en bas) (© Christian Beuzard architecte).

Coupe longitudinale, nouveau projet (© B.O.Architecture).

Élévation de la façade sur rue, états actuel (en haut) et projet présenté en juin 2016 (en bas) (© Christian Beuzard architecte).

Élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© B.O.Architecture).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gysie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Garance Girard
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »